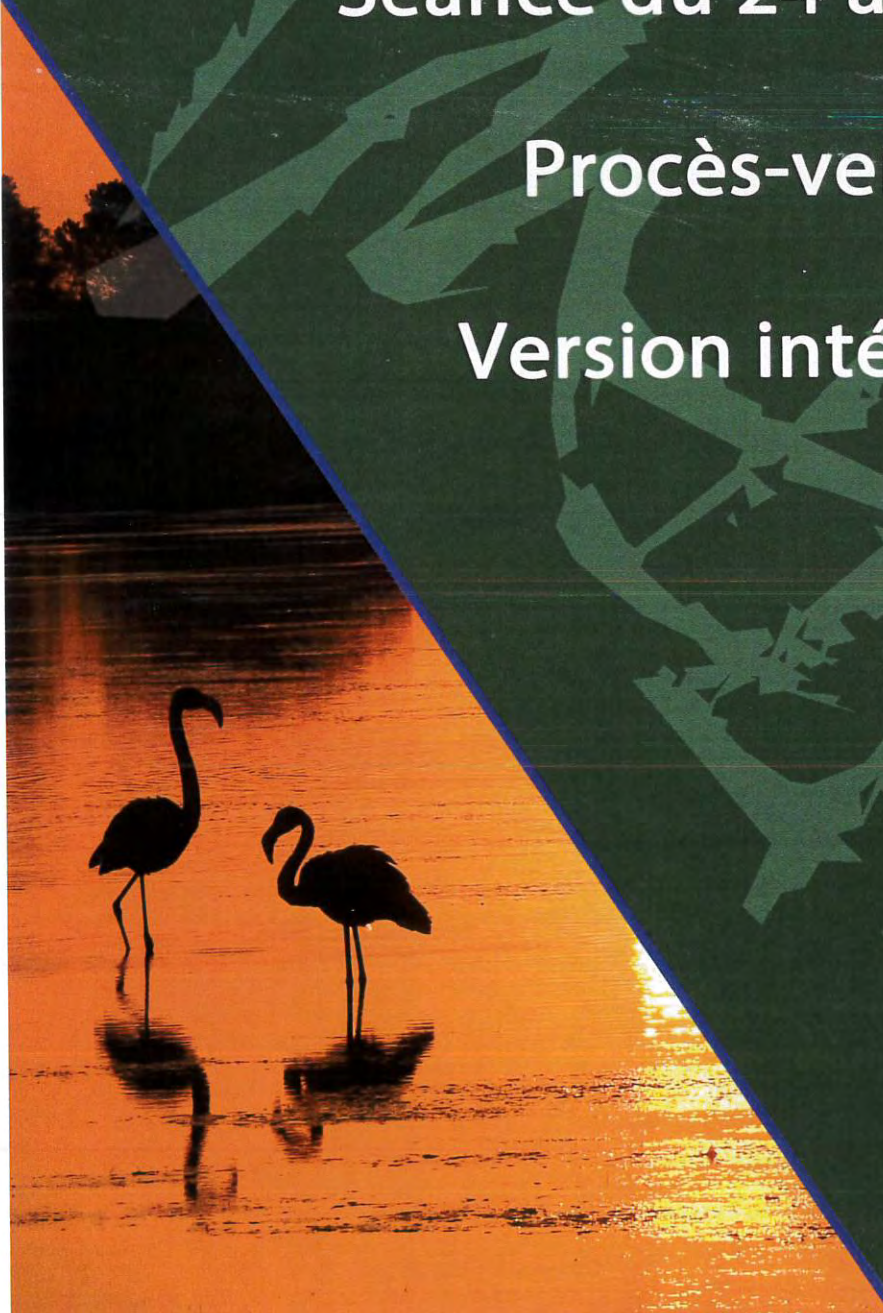


CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026

Procès-verbal

Version intégrale







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

DIRECTION GÉNÉRALE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

QUORUM N° 1 :

DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 43

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT QUATRE AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique BERNARDINI Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Madame BERNARDINI, Monsieur AUDIBERT, Madame TROPINI, Monsieur BACCI, Madame CARRASSAN, Monsieur NIVAGGIOLI , Madame CLARAMUNT AGOSTA, Monsieur MARTIN, Madame POLITI PISCHE, Monsieur AGOSTA, Madame BURKI, Madame RICHARD, Monsieur GUYARD, Monsieur BRUZZICHESSI, Madame ROY, Monsieur BERTRAND, Madame DELCROIX, Monsieur CHAUVET, Madame VICTORI, Monsieur GOLETTA, Madame CASTEL, Monsieur CACAUD, Madame BRUNO, Madame MARTIN, Monsieur ROSSOLINI, Monsieur EYRAUD, Madame DI CIACCIO, Monsieur BUVAT, Madame PETIT, Monsieur BOUISSET, Madame BOUZIANE, Madame MANA, Monsieur FRATELLIA, Monsieur GIRARD, Monsieur CORNILEAU Madame COLLIN, Monsieur FERRE, Monsieur MASSUCO, Madame FERJANI.

ABSENTS :

Madame Chantal PORTUESE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur BOUAKKADIA (pouvoir à Madame Fabienne DELCROIX)
Madame KISS (pouvoir à Monsieur Franck CHAUVET)
Madame METALNIKOFF (pouvoir à Madame Véronique BERNARDINI)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Monsieur Philippe FERRE)
Monsieur VALENTIN (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 17/04/2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Lia PETIT



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 24 avril 2026

SOMMAIRE

AFFAIRE N°43 – COMMANDE PUBLIQUE - GESTIN FONCIÈRE ET DOMANIALE - Concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal - Établissement de plage situé 2396, Boulevard Front de Mer / Plage Les Salins - Déclaration sans suite	5
AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - Désignation des représentants du Conseil Municipal	7
AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COLLÈGES ET LYCÉES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration.....	9
AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES ET CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS DES ÉCOLES PRIVÉES - Désignation du représentant du Conseil Municipal.....	10
AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Financier Unique - Exercice 2025	10
AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de plaisance de Hyères les Palmiers - Compte Financier Unique - Exercice 2025	13
AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux - Compte Financier Unique - Exercice 2025	14
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2025	15
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de plaisance d'Hyères-les-Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2025	16
AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux - Affectation des résultats - Exercice 2025.....	17

AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2026	17
AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères - Provision pour créances douteuses - Mise à jour 2026.....	19
AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Vote des taux de la Fiscalité Locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026.....	19
AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2026	21
AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de plaisance d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2026.....	35
AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice 2026	37
AFFAIRE N°16 – SPORTS - Demande de subvention dans le cadre du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur » pour les terrains de football à 5 au Campus Sportif du Golf Hôtel	38
AFFAIRE N°17 - SPORTS - Adoption du règlement intérieur sur l'accès et l'utilisation du Campus Sportif au Golf Hôtel.....	39
AFFAIRE N°18 - SPORTS - Convention de mise à disposition ponctuelle du stade Perruc au profit de la Ligue Méditerranée de Football et du District du Var de Football dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur - Saisons 2025/2026 à 2028/2029	40
AFFAIRE N°19 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2025.....	41
AFFAIRE N°20 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel auprès de la VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS	41
AFFAIRE N°21 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités de mise à disposition d'agents communaux.....	42
AFFAIRE N°22 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités de recours à des emplois de vacataire	42
AFFAIRE N°23 - SERVICE SÉCURITÉ COMMUNALE - Établissement d'une convention de mise à disposition de personnels du SDIS du Var pour la surveillance des baignades aménagées	43
AFFAIRE N°24 - EXTENSION, MAINTENANCE, SUPERVISION DU RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION TETRA - Renouvellement de la convention financière pour les redevances ARCEP et ANFR entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et ses communes membres.....	44
AFFAIRE N°25 - HABITAT - Convention de réservation dans le cadre de la gestion en flux, entre la commune d'Hyères et le bailleur social Grand Delta Habitat, pour l'année 2026. Autorisation donnée à Madame la Maire de signer la convention.....	45
AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2025 et rapport spécial	51

AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE - Aliénation du bien situé 5 avenue de l'Arrogante cadastré section EV n°0111 formant le lot n°184 au profit de Mme BULLENS Eveline	52
AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE - Aliénation du bien situé 112 avenue de la Badine cadastré section EV n°0228 formant le lot n°336 au profit de Mme VITRY Magali	52
AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTEOTIQUE – LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n° 0040 formant le lot n°17 Bis – SCA AVVENTURA - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	53
AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0051 formant le lot n° 44 – La SCI AC VEGAS - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	54
AFFAIRE N°31 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0232 formant le lot n°318 – M. et Mme DANCHAUD - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	54
AFFAIRE N°32 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères - Principe de recours à l'UGAP.....	55
AFFAIRE N°33 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments - 3 lots - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	56
AFFAIRE N°34 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat « City Card » avec l'Office du Tourisme Provence Méditerranée- Autorisation à Madame la Maire de signer.....	57
AFFAIRE N°35 - CULTURE ET PATRIMOINE - ÉCOLE D'ARTS - Création d'un tarif	58
AFFAIRE N°36 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Avis sur le projet de Plan De Mobilité 2025-2035 arrêté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée	59
AFFAIRE N°37 - AMÉNAGEMENT – Avis du Conseil Municipal sur la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme	68
AFFAIRE N°38 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Conditions de dépôts des listes en vue des élections pour cette commission	71
AFFAIRE N°39 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - Conditions de dépôts des listes en vue des élections pour cette commission...	72
AFFAIRE N°40 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – Renouvellement – Élection des membres.....	73
AFFAIRE N°41 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – COMMISSION DSP – Renouvellement – Élection des membres	75
AFFAIRE N°42 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du port - Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile.....	76

(La séance est ouverte à 14 heures, par Madame Véronique BERNARDINI, Maire d'Hyères-les-Palmiers.)

Mme LA MAIRE : Bonjour à tous, merci de prendre place, on va commencer, il est 14 heures. Je déclare la séance ouverte, je demande à Madame BIVILLE de procéder à l'appel, merci.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

Merci. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance la benjamine du Conseil Municipal, Madame Lia PETIT. Est-ce qu'il y a des oppositions ? S'il n'y a pas d'opposition, elle est donc désignée.

Nous avons deux questions orales qui nous ont été transmises, on y répondra en fin de séance.

La première petite information, c'est que vous avez des bouteilles d'eau en verre qui ont été mises à votre disposition par choix pour la suppression du plastique, elles sont réutilisables. Et pour information, nous avons également supprimé tous les cendriers qui étaient derrière, donc ceux qui veulent fumer devront sortir. On va récupérer les bouteilles d'eau à la fin du Conseil, donc ne partez pas avec.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais apporter des précisions concernant deux interrogations qui avaient été posées lors du précédent Conseil Municipal.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'acquisition de la maison Ducros à la Crestade, c'est Monsieur FERRÉ qui nous alertait sur des difficultés juridiques qui existeraient concernant les conditions d'acquisition de ce bien. Je vous informe qu'il n'en est rien, la Commune a bien acquis cette propriété dans des conditions régulières.

Dans l'historique, la propriété qui appartenait initialement à Madame Pierrette DUCROS, cadastrée section CL numéro 219 de 3 963 mètres carrés, se trouve dans le périmètre de la ZAC, elle était concernée par un projet public de bassin de rétention.

En application de l'article L. 311-2 du Code de l'urbanisme, Madame DUCROS a fait jouer son droit de délaissement et a mis en demeure la Commune d'acquiescer sa propriété. Le juge de l'expropriation a été saisi pour fixation judiciaire de l'indemnité.

Par délibération du 23 novembre 2018, le Conseil Municipal a confirmé son souhait d'être partie à la procédure de délaissement, actant ainsi sa volonté de principe d'acquiescer cette propriété.

Par jugement du 13 décembre 2018, le juge de l'expropriation a fixé à la somme de 586 495,10 euros l'indemnité due par la Commune par le transfert de propriété de la parcelle. Madame DUCROS a indiqué qu'elle ne souhaitait pas faire appel de ce jugement, c'est alors que l'acquisition a pu être formalisée par acte notarié du 20 décembre 2019 et suivant la délibération du Conseil Municipal du 29 décembre 2019.

Un deuxième point qui a été soulevé par Madame FERJANI quant aux interdictions d'applaudissements au Conseil Municipal. Je tiens donc à préciser que le Règlement intérieur du Conseil Municipal est taiseux en ce qui concerne les marques d'approbation des élus du Conseil Municipal, en l'occurrence les applaudissements. Le règlement, dans son article 17, nous dit que le silence est à observer pendant toute la séance par le public, et uniquement le public, qui ne doit manifester aucune marque d'approbation ou de désapprobation.

J'ajouterais, comme vous devez le savoir et comme cela est rappelé à l'article 20 du Règlement Intérieur conforme à l'article L. 2122-7 du CGCT, que la police de l'assemblée est de la seule compétence du Maire. Dans ce cadre, je suis à même de juger des conditions de bonne tenue des débats et de mettre un terme à tout évènement pouvant troubler l'ordre de l'assemblée. Il me reviendra donc d'en juger.

Je souhaitais également à présent revenir sur une actualité, la situation de la maison qui est située au 6, avenue Édith Cavell qui a connu un incendie, pour ceux qui ont un peu suivi. Il ne vous a pas échappé, la presse s'en étant d'ailleurs fait l'écho, qu'un nouvel incendie est à déplorer au niveau de cette propriété qui était squattée et ce n'est pas le premier. Il est vrai que la Commune rencontre des difficultés pour contraindre les propriétaires qui restent sourds à toutes les mises en demeure et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sécuriser les lieux et les riverains.

Des arrêtés de péril ont été pris sur la base des conclusions d'un expert judiciaire dont la Commune a demandé la nomination par le tribunal administratif. Les propriétaires étant restés inactifs, les services de la Commune ont dû intervenir en substitution à plusieurs reprises pour sécuriser le site.

Cette situation ne peut plus durer, à défaut de mobilisation ni même d'intérêt manifesté par les propriétaires, j'ai donc demandé à nos services de mettre en œuvre une procédure visant à faire démolir le bâtiment. Il nous appartiendra en effet d'apporter tous les éléments démontrant l'existence de risques majeurs pour la sécurité, mais également de saisir le juge judiciaire pour autoriser une telle démolition. Bien entendu, nous mettrons tout en œuvre par la suite pour recouvrer auprès des propriétaires défaillants les sommes que nous aurons engagées.

AFFAIRE N°43 – COMMANDE PUBLIQUE - GESTIN FONCIÈRE ET DOMANIALE
- Concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation
d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal - Établissement
de plage situé 2396, Boulevard Front de Mer / Plage Les Salins - Déclaration
sans suite

Mme LA MAIRE : Et vous avez une délibération supplémentaire qui a été mise sur la table, c'est la concession sous forme de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal,

établissement de plage situé au 2396, Boulevard du Front de Mer / Plage des Salins, pour situer c'est l'ancien Kaïna.

Je vous informe tout d'abord de l'ajout de cette délibération qui vous est remise sur table concernant ce lot de plage.

Je rappelle que l'attribution de ce lot de plage a subi quelques écueils juridiques et que la procédure n'a pu être relancée que le 6 juin 2025 pour l'attribution d'un nouveau contrat de concession. Cette procédure a cependant été déclarée sans suite, car les offres des candidats se sont avérées irrégulières.

Il a ensuite été décidé de relancer la procédure, ce qui a été fait en mars dernier, en vue d'une attribution et d'une exploitation commerciale du lot de plage à partir de la saison 2027 et pour une durée de six ans.

Il me paraît cependant plus opportun de valoriser autrement l'exploitation de cet espace littoral au bénéfice des Hyérois. Je souhaite en effet que la Commune se réapproprie cet espace et que soit créé un lieu de loisirs ouvert au public, orienté vers des activités nautiques dans une fraction de la commune qui nécessite indéniablement une amélioration de l'offre de loisirs.

C'est pourquoi je vous propose d'annuler la procédure d'attribution de ce lot de plage dans le cadre d'une DSP et de la déclarer sans suite. Ce qui, juridiquement, se justifie par la disparition du besoin faisant l'objet de la consultation initiale.

Enfin, je vous précise que la présentation sur table de cette délibération se justifie par le fait de devoir se prononcer rapidement sur cette déclaration sans suite afin, notamment, de pouvoir en informer les candidats dans les délais les plus brefs. L'enjeu est en effet d'éviter à ces derniers d'avoir à travailler et à solliciter inutilement des prestataires pour la constitution de leur dossier de candidature.

Si vous en êtes d'accord, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (40 VOIX)

ABSTENTION : 4

Monsieur François CORNILEAU – Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN

**AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES
DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - Désignation des représentants
du Conseil Municipal**

Mme LA MAIRE : Nous allons donc passer à la délibération numéro une qui concerne le conseil des écoles maternelles et primaires avec la désignation des représentants du Conseil Municipal.

Le Code de l'Éducation définit la composition des conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires.

Dans chaque conseil d'école, la commune est représentée par deux élus :

- Le Maire ou son représentant,
- Un Conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il convient, en conséquence, de désigner pour chaque école un Conseiller municipal qui siègera au conseil d'école.

Je vous propose, comme l'autorise l'article L. 2121-21 du CGCT, de procéder à l'élection des représentants à main levée, s'il y a unanimité du Conseil Municipal. Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter à main levée ? Oui. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non, donc on va faire un vote à main levée.

Je vous propose d'abord de désigner les représentants pour les écoles maternelles :

- Pour Henri Matisse : Maria METALNIKOFF ;
- Pour Eugénie : Fabienne DELCROIX ;
- Pour Godillot : Karine TROPINI ;
- Pour Guynemer : Frédéric BERTRAND ;
- Pour Françoise Dolto : Stéphanie RICHARD ;
- Pour Jardin d'Orient : Ollivier BOUISSET ;
- Pour Ferdinand Buisson : Florent BACCI ;
- Pour le Val des Pins : Catherine POLITI-PISCHE ;
- Pour les Mouettes : Pascal GOLETTA ;
- Pour Costebelle : Éric MARTIN ;
- Pour Jacques Prévert : Romain GUYARD à la place de Kali BOUZIANE qui était initialement proposée.

Je mets aux voix la liste complète. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

À présent, on va désigner les représentants pour les écoles primaires de la même façon :

- Pour Paule Humbert : Geneviève BURKI ;
- Pour les Îles d'Or : Martine CLARAMUNT-AGOSTA ;
- Pour Anatole France : Sylvie DI CIACCIO ;
- Pour Guynemer : Patrick BRUZZICHESSI ;
- Pour Paul Long : Franck CHAUVET ;
- Pour Saint-Exupéry : Robert EYRAUD ;
- Pour Excelsior : Catherine POLITI-PISCHE ;
- Pour Les Borrels : Karine TROPINI ;
- Pour Les Salins : Jean-Paul CACAUD ;
- Pour Paul Gensollen : Raphaëlle CARRASSAN ;
- Pour Claude Durand : Sandrine VICTORI ;
- Pour l'Almanarre : Éric MARTIN ;
- Pour la Capte : Virginie KISS ;
- Pour Saint-John Perse : Kali BOUZIANE ;
- Pour Porquerolles : Jean-Claude BUVAT.

Je mets aux voix toute la liste. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (37 VOIX)

ABSTENTION : 7

**Monsieur François CORNILEAU – Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS –
Madame Marie-Laure COLLIN – Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas
MASSUCO – Madame Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COLLÈGES ET LYCÉES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration

Mme LA MAIRE : La délibération numéro deux pour les collèges et les lycées, c'est la désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration, dans les collèges et dans les lycées.

De la même façon, je vous propose :

- Pour le collège Jules Ferry :
 - En titulaire : Geneviève BURKI,
 - En suppléant : Dominique NIVAGGIOLI.
- Pour le collège Gustave Roux :
 - En titulaire : Mathieu ROSSOLINI,
 - En suppléante : Kali BOUZIANE.
- Pour le collège Marcel Rivière :
 - En titulaire : Raphaëlle CARRASSAN,
 - En suppléante : Catherine POLITI-PISCHE.
- Pour le lycée Jean Aicard :
 - En titulaire : Stéphanie CASTEL,
 - En suppléant : Stéphanie RICHARD.
- Pour le lycée de Costebelle :
 - En titulaire : Catherine POLITI-PISCHE,
 - En suppléant : Patrick BRUZZICHESSI.
- Pour le lycée professionnel du Golf Hôtel :
 - En titulaire : Nathalie BRUNO,
 - En suppléant : Ollivier BOUISSET.

Je mets aux voix la liste complète. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (37 VOIX)

ABSTENTION : 7

**Monsieur François CORNILEAU – Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS –
Madame Marie-Laure COLLIN – Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas
MASSUCO – Madame Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES
ET CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS DES ÉCOLES PRIVÉES - Désignation du
représentant du Conseil Municipal**

Mme LA MAIRE : La délibération, c'est le conseil d'école et le conseil d'établissement des écoles privées avec la désignation des représentants du Conseil Municipal.

En effet, la Commune participe financièrement aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association : le groupe Maintenon avec Saint Joseph, Saint Thomas de Villeneuve.

À ce titre, un représentant de la Commune participe aux réunions de l'organe de l'école privée compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Je vous propose donc la candidature de Patrick BRUZZICHESSI.

Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (37 VOIX)

ABSTENTIONS : 7

**Monsieur François CORNILEAU – Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS –
Madame Marie-Laure COLLIN – Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas
MASSUCO – Madame Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal -
Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Financier Unique - Exercice 2025**

Mme LA MAIRE : On va passer à la délibération numéro quatre, donc c'est « Finances et Contrôle de gestion » donc le budget principal de la Ville, c'est le Compte Financier Unique (CFU). Je passe la parole à Florent BACCI.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire, chers collègues. Le Compte Financier Unique retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos. Pour mémoire, c'est un document qui est établi en partenariat avec la Direction des Finances publiques, donc tous les chiffres sont vérifiés, ce qui vous est présenté a été vérifié par le service de gestion comptable d'Hyères. Il permet de dégager les résultats qui seront repris au budget primitif 2026.

Les résultats de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement (vous m'excuserez, je vais faire quelques arrondis, ne m'en tenez pas rigueur) de 35 500 000 euros.

Dans le même temps, la section d'investissement présente un déficit de 25 090 000 euros, restes à régler compris.

L'excédent reporté en fonctionnement sur l'exercice 2026 s'élève à 10 422 000 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 73 986 000 euros en 2025, en augmentation de 3,5 % par rapport à l'exercice 2024.

Les charges à caractère général totalisent un montant de dépenses de 17 061 000 euros et progressent de plus 1 853 000 euros par rapport au Compte Financier Unique 2024.

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement, environ 55 %, et sont en augmentation de plus 2,6 % par rapport à l'exercice 2024.

Le chapitre « atténuations de produits » est stable par rapport à l'exercice 2024 compte tenu de l'augmentation de l'attribution de compensation qui est de plus 120 000 euros et qui est compensée par la baisse équivalente du prélèvement dû au titre de la loi SRU, qui a été d'un montant de 318 000 euros en 2025.

Les autres charges de gestion courante représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les subventions aux associations, 2 724 000 euros, les subventions d'équilibre versées au budget du CCAS, 6,6 millions d'euros, et la Caisse des Écoles pour 325 000 euros.

Les charges financières s'élèvent à 268 000 euros et représentent 0,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 89 646 000 euros et progressent de plus 1,4 % par rapport au Compte Financier Unique 2024.

Les produits issus de la fiscalité locale s'établissent à 64 730 000 euros, ils représentent 72 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et progressent de plus 1,6 % en 2025.

Principales ressources de la Ville, les produits des impôts directs, soit 54 997 000 euros, ont progressé en 2025, plus 382 000 euros, suite à la revalorisation des bases fiscales de plus 1,7 % décidée dans la loi de Finances.

Les droits de mutation évoluent à 5,3 millions d'euros, soit plus 730 000 euros.

Le prélèvement communal sur le produit des jeux évolue à 1 691 000 euros, soit plus 111 000 euros.

Les droits de place diminuent de 100 000 euros compte tenu des exonérations accordées dans le cadre des travaux du centre-ville.

Les impôts et taxes, d'un montant de 1 925 000 euros, sont en légère augmentation, plus 0,2 % par rapport à l'exercice 2024.

Les dotations et participations, représentant 12,5 % des recettes réelles de fonctionnement, s'élèvent à 11 millions d'euros, soit une baisse de 35 000 euros par rapport à l'exercice 2024.

Le produit des services et du domaine s'élève à un montant de 6 465 000 euros, soit une hausse de plus 0,2 % par rapport à 2024.

Une fois les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement connus, nous pouvons procéder au calcul des soldes d'épargne de la Commune.

On observe un niveau d'épargne brute qui s'élève à 12 766 000 euros.

En 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 36 millions d'euros.

Les études et projets structurants s'élèvent, quant à eux, à 16 930 000 euros, ils comprennent les opérations financées sur fonds propres et par l'attribution de compensations.

Les acquisitions et les travaux d'amélioration du patrimoine s'élèvent, quant à eux, à 13 millions d'euros.

Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres (FCTVA, produits de cessions, excédents de fonctionnement capitalisé) et de subventions d'investissement, s'élèvent à un montant de 17 580 000 euros.

En 2025, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt et l'encours de dette s'établit, au 31 décembre 2025, à 6 094 000 euros avec une capacité de désendettement de 0,48 an.

On va vous expliquer tout à l'heure la structure d'un budget parce que là, je vous ai noyés dans les chiffres, je m'en excuse, mais les services financiers de la Ville vont vous présenter la structure d'un budget pour une meilleure compréhension.

Mme LA MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (38 VOIX)

ABSTENTION :6

**Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN –
Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad
FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Ports de plaisance de Hyères les Palmiers - Compte Financier Unique -
Exercice 2025**

Mme LA MAIRE : La délibération numéro cinq, c'est le budget annexe des ports de plaisance d'Hyères donc toujours pareil, c'est le Compte Financier Unique (CFU) exercice 2025. Florent ?

M. BACCI : Merci. Les résultats de clôture 2025, donc pour le Compte Financier Unique du port, font état :

- D'un excédent d'exploitation de 1 633 000 euros ;
- D'un excédent d'investissement de 1 183 000 euros.

Les dépenses réelles affichent une augmentation de plus 4 % par rapport à 2024, atteignant 9 879 000 euros.

Premier poste de dépenses, les charges à caractère général s'élèvent à 5 573 000 euros, représentant 56 % des dépenses réelles d'exploitation.

Les charges de personnel représentent 30 % des dépenses d'exploitation, atteignant 3 millions d'euros, soit une hausse de plus 4 % par rapport à 2024.

Les dotations aux provisions anticipent les charges majeures du budget portuaire, comme l'entretien ou les risques financiers, et nécessitent une délibération.

Nous disposons également de provisions totalisant 3 244 000 euros, dont 1,7 million d'euros pour les travaux de dragage, 908 000 euros pour le gros entretien et 635 000 euros pour le recours indemnitaire.

Les charges financières représentent 1 % des dépenses réelles, avec un montant total de 86 000 euros.

Les recettes réelles d'exploitation enregistrent une hausse de plus 4 %, atteignant 12 millions d'euros, dont les produits de services et du domaine, les redevances d'amarrage essentiellement, 10 905 000 euros.

Les autres produits de gestion courante pour 442 000 euros.

Les recettes exceptionnelles pour 111 000 euros.

Les autres recettes pour 615 000 euros.

En 2025, un total de 1 768 000 euros a été investi.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 602 000 euros, portant le capital restant dû à 5 406 000 euros au 31 décembre 2025.

Les principales recettes réelles d'investissement de l'exercice ont été :

- Les dotations et fonds divers pour 400 000 euros ;
- Les emprunts et dettes assimilés pour 4 461 euros, il s'agissait de cautions.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (38 VOIX)

ABSTENTION : 6

**Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN –
Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad
FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux - Compte Financier Unique - Exercice 2025

Mme LA MAIRE : On passe à la délibération numéro six, c'est le budget annexe construction, entretien et vente de caveaux. Toujours pareil, c'est le Compte Financier Unique, exercice 2025. Merci, Florent.

M. BACCI : Les résultats de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 170 euros.

Dans le même temps, la section d'investissement présente également un excédent de 352 000 euros.

Aussi, l'excédent reporté en fonctionnement sur l'exercice 2026 s'élève à 1 170 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 320 000 euros en 2025, en hausse de plus 477 % par rapport à l'exercice 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 39 750 euros.

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 46 000 euros et ne sont constituées que des opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement sont composées du résultat reporté de 326 000 euros et des opérations d'ordre d'un montant de 72 961 euros.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (38 VOIX)

ABSTENTION : 6

Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN – Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN

AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2025

Mme LA MAIRE : La délibération numéro sept, toujours sur le budget principal de la Ville d'Hyères avec l'affectation des résultats. Merci, Florent.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. En ce qui concerne le budget principal, on a constaté les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 35 512 000 euros ;
- Déficit d'investissement : moins 14 471 000 euros ;
- Solde des restes à réaliser 2025 : moins 10 618 000 euros.

Il est donc décidé :

- D'affecter la somme de 25 090 000 euros au compte 1068 ;
- D'affecter la somme de 10 422 000 euros au compte R002 (résultat reporté) ;
- Et de reporter la somme de 14 471 000 euros au compte D001 (report d'investissement).

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (38 VOIX)

ABSTENTION : 6

**Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN –
Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad
FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports
de plaisance d'Hyères-les-Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2025**

Mme LA MAIRE : La délibération numéro huit, budget annexe des ports de plaisance d'Hyères-les-Palmiers, affectation des résultats sur l'exercice 2025. Florent ?

M. BACCI : Pour les ports, les résultats suivants ont été constatés :

- Excédent de fonctionnement : 1 603 000 euros ;
- Excédent d'investissement : 1 183 000 euros ;
- Solde des restes à réaliser 2025 : moins 1 549 000 euros.

Il est décidé :

- D'affecter la somme de 365 000 euros au compte 1068 ;
- D'affecter la somme de 1 267 000 euros au compte R002 (résultat reporté) ;
- De reporter la somme de 1 183 000 euros au compte R001 (report d'investissement).

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (38 VOIX)

ABSTENTION : 6

**Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN –
Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad
FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Construction et vente de caveaux - Affectation des résultats - Exercice 2025**

Mme LA MAIRE : La délibération numéro neuf, budget annexe, construction et vente de caveaux, affectation des résultats sur l'exercice 2025.

M. BACCI : Pour la construction, l'entretien et la vente de caveaux, les résultats suivants sont constatés :

- Excédent de fonctionnement : 1 170 euros ;
- Excédent d'investissement : 352 000 euros ;
- Pas de solde des restes à réaliser.

Il est donc décidé :

- D'affecter la somme de 1 170 euros au compte R002 (résultat reporté) ;
- De reporter la somme de 352 000 euros au compte R001 (report d'investissement).

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (38 VOIX)

ABSTENTION : 6

**Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN –
Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad
FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des
autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2026**

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 10, c'est la révision des autorisations de programme et des crédits de paiements sur l'exercice 2026. Florent ?

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. Pour rappel, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

En ce qui concerne les AP/CP pour le budget principal, nous avons :

Musée des cultures et du paysage :

- Montant de l'autorisation de programme : 6 248 000 euros ;
- Crédits de paiements mandatés au 31 décembre 2025 : 6 117 000 euros ;
- Crédits de paiements 2026 : 131 000 euros.

Réhabilitation de la base nautique du port :

- Montant de l'autorisation de programme : 2 748 000 euros ;
- Crédits de paiements mandatés au 31 décembre 2025 : 2 542 000 euros ;
- Crédits de paiements : 205 567 euros.

Espace 3000 :

- Montant de l'autorisation de programme : 23 950 000 euros ;
- Crédits de paiements mandatés au 31 décembre 2025 : 7 304 000 euros ;
- Crédits de paiements pour le budget 2026 : 13 373 000 euros.

Église anglicane de Costebelle :

- Montant de l'autorisation de programme : 3,5 millions d'euros ;
- Crédits de paiements mandatés au 31 décembre 2025 : aucun ;
- Crédits de paiements 2026 : 1 113 000 euros.

Terrains de sport :

- Montant de l'autorisation de programme : 4 506 000 euros ;
- Crédits de paiements mandatés au 31 décembre 2025 : 2 536 000 euros ;
- Crédits de paiements prévus au budget 2026 : 1 080 000 euros.

Site archéologique d'Olbia :

- Montant de l'autorisation de programme : 3,5 millions d'euros ;
- Crédits de paiements mandatés au 31 décembre 2025 : 10 800 euros ;
- Crédits de paiements 2026 : 150 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (38 VOIX)

ABSTENTION : 6

Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN – Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN

AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères - Provision pour créances douteuses - Mise à jour 2026

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 11, ce sont les ports de plaisance d'Hyères, la provision pour créances douteuses est mise à jour pour 2026.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. La provision pour créances douteuses du port de plaisance d'Hyères. Sur la base des créances restant à recouvrer au 31 décembre 2025 et des taux de dépréciation précédemment cités, la provision de créances douteuses à constituer est de 119 493 euros.

Considérant que le total des provisions constituées au 31 décembre 2025 est de 158 819 euros et que certaines créances provisionnées ont été réglées, il conviendra d'ajuster la provision à 119 493 euros.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Vote des taux de la Fiscalité Locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 12 qui porte sur le vote des taux de la Fiscalité Locale, fixation des taux d'imposition pour l'année 2026, donc Florent.

M. BACCI : Il est proposé de maintenir pour l'année 2026 les taux en vigueur en 2025 :

- Foncier bâti : 37,25 % ;

- Foncier non bâti : 76,88 % ;

- Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17,47 %.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Merci. Simplement pour dire qu'au-delà des taxes imposées pour les résidences secondaires et après les avoir augmentées, ce qui a très peu d'effet sur les propriétaires qui louent en location courte durée, nous voulions juste proposer, nous, de prendre un arrêté, ainsi que le permet la loi Le Meur, pour cibler un périmètre où interdire la location courte durée, principalement les Airbnb, pour rendre disponibles des logements à la location longue durée dans le centre ancien, par exemple. C'était simplement une remarque.

Mme LA MAIRE : Nous prenons volontiers la remarque, on s'était engagés à regarder cela et je pense que l'on va s'y pencher dessus très prochainement. Monsieur CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Oui, Madame la Maire, merci, mes chers collègues. Cette délibération nous propose de maintenir en 2026 les taux de fiscalité locale au même niveau qu'en 2025, dont acte. C'est conforme en apparence à vos engagements de campagne, mais permettez-moi un rappel.

L'an dernier, lorsque vous siégiez dans l'opposition, vous aviez exprimé des réserves très claires sur la politique budgétaire et sur le maintien d'une pression fiscale que vous jugiez alors excessive. Vous aviez même posé publiquement cette question simple au Maire de l'époque, Jean-Pierre GIRAN : « Est-ce qu'on ne pourrait pas limiter la pression fiscale ? » c'est-à-dire baisser ces fameux taux de fiscalité locale.

La question était pertinente hier, elle le demeure aujourd'hui, mais désormais, vous n'êtes plus dans l'opposition, vous êtes aux responsabilités. Vous allez sans doute nous expliquer, comme c'est le cas depuis un mois, qu'il ne s'agit que des premières semaines du mandat, qu'il faut du temps pour infléchir les choix hérités du passé. Cet argument peut s'entendre jusqu'à un certain point, car ailleurs, certains exécutifs nouvellement élus ont déjà engagé des orientations nouvelles.

Je ne vais pas vous étonner en citant Éric CIOTTI à Nice, qui vient de décider de ramener la taxe foncière sur le bâti de 35,3 à 30,62 %, soit une baisse de 4,4 points. Je pense également, plus proche de nous, à Julien ARGENTO à La Valette, qui a fait le choix pour la première fois depuis huit ans, en quelques semaines, de geler le taux communal de la taxe foncière.

Or, ici, que constatons-nous ? Pas de baisse de taux et, chacun le sait, la stabilité des taux ne signifie pas la stabilité de l'impôt. Avec l'augmentation des bases fiscales, estimée à près de 0,8 %, votre maintien des taux conduira concrètement à une nouvelle hausse de la fiscalité payée par les contribuables et donc une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat, surtout dans le contexte actuel.

Soyons justes, ne pas augmenter les taux est préférable à une hausse volontaire. Pour ma part, je reste favorable à toute démarche permettant la maîtrise de la dépense publique, alors vous avez cité la suppression des cendriers, c'est un début.

Dans cet esprit de cohérence, je voterai contre cette hausse déguisée dans cette délibération, sauf si évidemment vous proposez finalement une vraie stabilité fiscale, c'est-à-dire une baisse *a minima* du taux communal de 0,8 %.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CORNILEAU. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je me permets juste de vous répondre qu'il est gelé quelque part puisqu'il ne bouge pas, ça, c'est une première chose. Et nous avons finalement la chance que le Maire précédent n'avait pas cumulé le patrimoine qu'a cumulé Monsieur ESTROSI, qui permet d'avoir un certain nombre de marges de manœuvre qu'aujourd'hui nous, nous n'avons pas.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Non, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (37 VOIX)

ABSTENTION : 6

**Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN –
Monsieur Philippe FERRÉ - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad
FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

CONTRE : 1

Monsieur François CORNILEAU
**AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal -
Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2026**

Mme LA MAIRE : On va passer à la délibération numéro 13, qui porte sur le budget principal de la Ville, avec le budget primitif de l'exercice 2026.

Avant de passer la parole à Denis CAZALI, qui est notre Directeur des finances, et à Florent BACCI, qui est notre adjoint aux finances, je souhaiterais dire quelques mots.

Mes chers collègues, je le rappelle, notre feuille de route pour l'avenir est claire : traduire nos engagements en un projet de mandat concret, structuré et financé au service des habitants.

Avant d'engager pleinement l'action, nous faisons le choix de la lucidité en lançant un diagnostic approfondi et avec pour ambition de réorganiser des services municipaux pour une plus grande efficacité et cohérence, analyser rigoureusement la situation financière pour ajuster au mieux notre stratégie, réaliser un état des lieux précis du patrimoine communal, conformément à nos engagements de campagne.

Les premiers constats appellent en effet à la responsabilité. Des bâtiments publics nécessitent d'importants travaux de rénovation, dont certains de façon urgente, alors que certains travaux coûteux déjà engagés doivent impérativement être menés à leur terme.

Il nous apparaît ainsi indispensable de hiérarchiser clairement les priorités d'action. Notre feuille de route s'est construite alors autour de trois axes :

Connaître pour agir : audit et programmation des investissements. La priorité est d'assurer la sécurité et la pérennité du patrimoine communal, un audit global des bâtiments et des équipements publics va donc être réalisé. Il nous permettra d'identifier les situations les plus urgentes et d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Une décision budgétaire modificative sera alors proposée après la réalisation de cet audit afin de redéfinir les priorités d'investissement nécessaires. L'objectif est ainsi clair : passer d'une gestion réactive à une gestion anticipée, planifiée et durable.

L'axe deux est de consolider et de prioriser les projets en cours : le choix de la responsabilité. Certains projets engagés doivent être aujourd'hui poursuivis, notamment celui de l'Espace 3000, et nous serons vigilants sur son exécution budgétaire. Nous étudions ainsi un projet d'avenant présenté par les services pour plus d'un million d'euros et qui nous contraindrait à dépasser l'autorisation budgétaire de près de 25 millions déjà alloués à ce chantier. Nous avons également déjà indiqué vouloir réadapter certains projets, comme celui de la maison Gensollen ou de la maison de l'environnement, afin de garantir la cohérence de l'action municipale et de la soutenabilité financière.

L'axe trois est de préparer l'avenir : les priorités du quotidien et les nouveaux projets. J'évoquerai cet aspect en complétant la présentation du BP 2026 que va réaliser Monsieur BACCI dans quelques instants, mais nous souhaitons en amont que la Direction du service des finances puisse expliquer, notamment pour les primoélus, ce qu'est le budget d'une collectivité locale.

Je propose de laisser la parole donc à Monsieur Denis CAZALI.

M. CAZALI : Merci, Madame la Maire. Dans un premier temps, je vais me permettre de rappeler le contexte et les contraintes calendaires pour la préparation de ce budget, et ensuite, je reviendrai succinctement sur le mécanisme de la nomenclature M57.

En matière de calendrier budgétaire, les collectivités territoriales ont l'obligation de voter leur budget au plus tard le 15 avril chaque année. Ce délai est repoussé au 30 avril les années d'élection, ce qui est donc le cas cette année avec des élections municipales dont le deuxième tour s'est tenu le 22 mars et l'élection du Maire et de ses adjoints le 28 mars. Les attributions de délégation de fonctions, pour l'ensemble des adjoints, ont été données le 3 avril. Sachant qu'avec un budget primitif voté aujourd'hui, le 24 avril, la nomenclature M57 sur laquelle s'applique la Commune

d'Hyères impose un délai de transmission de l'ensemble des documents budgétaires de 12 jours à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ce qui fait que cette année, avec un budget voté le 24 avril, l'ensemble des documents devait partir le 10 avril. Ce qui laissait, entre l'attribution des fonctions aux élus et l'envoi, sept jours, sachant que d'habitude, les arbitrages budgétaires ont lieu en janvier pour un vote fin mars-début avril, donc trois mois de préparation qu'il faut comparer avec cette année, les sept jours qui étaient laissés aux nouveaux élus pour apporter des modifications.

Ensuite, conformément aux règles de la comptabilité publique, le budget de la Commune est composé de deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Ces deux sections sont elles-mêmes subdivisées en deux parties : dépenses et recettes. Chacune des sections est présentée en équilibre et chacune des sections comporte, d'une part, des opérations réelles et, d'autre part, des opérations purement comptables que l'on appelle des opérations d'ordre.

Sur la section de fonctionnement, les principales recettes vont être les impôts et les taxes dont vous venez de voter les taux, dont les taxes foncières sur le foncier bâti et le non-bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, le prélèvement sur le produit des jeux du Casino et le FPIC, pour les principales.

On va avoir tout ce qui est produits des services et du domaine. Pour ce qui est des produits des services, c'est tout ce que les services de la Commune vont encaisser : la piscine, le musée, l'ensemble des services scolaires pour la cantine, le périscolaire.

On a les dotations et participations, principalement la dotation globale de fonctionnement, la dotation nationale de péréquation, tout ce qui va être subventions, participations et les compensations versées par l'État suite aux exonérations sur les taxes.

Les autres recettes de gestion courante, ça va principalement être les loyers que la Commune encaisse.

Les produits financiers, ce sont les intérêts que l'on touche des comptes à terme quand la Commune place sa trésorerie auprès de l'État.

Et l'on va avoir quelques autres recettes, notamment tout ce qui va être mandats annulés ou remboursement de sinistres.

En matière de dépenses, on va avoir :

- Les charges à caractère général, donc là, on va regrouper tout ce qui est fluides, fournitures, achats de services extérieurs, tout ce qui est dépenses d'assurance, de téléphonie, les impôts et tout ce qui est frais de nettoyage ;

- Les charges de personnel ;

- Les atténuations de produits, donc l'attribution de compensation qui est versée à la Métropole et la pénalité qui est payée au titre de la loi SRU ;
- Les autres charges de gestion courante vont regrouper, pour leur plus grosse partie, les subventions qui sont versées notamment au CCAS, à la Caisse des Écoles et aux associations ;
- Les charges financières, ce sont les intérêts de la dette que l'on paie ;
- Et les autres charges où l'on va retrouver les provisions ou les titres annulés.

Une fois que l'on a déterminé l'ensemble des produits de fonctionnement, donc toutes les recettes que je viens de vous lister, on va les mettre en face de toutes nos charges de fonctionnement et la différence entre les deux va constituer l'épargne brute. L'épargne brute qui va nous servir, dans un premier temps via virements, à financer la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement, elles vont principalement être constituées des dépenses d'équipement brut qui vont inclure toutes les dépenses d'équipement des services et les crédits de paiement des autorisations de programme, auxquelles on va ajouter le remboursement du capital des emprunts et les opérations pour le compte de tiers.

Les recettes d'investissement vont être les subventions d'investissement que l'on va pouvoir recevoir du Conseil Départemental ou du Conseil Régional, pour exemple, les dotations et fonds divers, les opérations pour compte de tiers et éventuellement les emprunts.

La section d'investissement va s'équilibrer de la façon suivante :

À droite, on va retrouver les recettes avec notre épargne brute, les subventions et participations qui vont permettre, dans un premier temps, de financer le capital des emprunts et le programme d'investissement qui vont s'équilibrer éventuellement par le recours, ou non, à un emprunt.

Pour finir, on retrouve la vue d'ensemble d'un budget, donc on retrouve notre séparation entre section de fonctionnement et section d'investissement, dépenses et recettes. On retrouve le mécanisme de financement de la section de fonctionnement qui sert, via l'épargne brute, à financer la section d'investissement. Si vous avez des questions...

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Ce n'était pas une question, mais une réaction. Nous avons bien noté toute votre bonne volonté et votre déclaration d'intention quant à l'orientation donnée au budget.

Toutefois, nous, nous constatons que le taux d'imposition, contrairement à ce que nous avons demandé lors de la discussion sur le ROB la semaine dernière, n'a pas

baissé même si l'on a compris vos arguments ou que, en compensation, l'augmentation des bases qui représente 385 000 euros environ n'est pas rendue sous forme de pouvoir d'achat pour les Hyérois (coût de la cantine, des crèches, du sport, etc.).

Que d'autre part, les subventions qui ont été votées en décembre, certes, mais qui font partie du vote de ce budget et qui ne sont pas révisables, ne nous satisfont pas complètement.

Ce sont les deux raisons pour lesquelles nous nous abstiendrons sur le vote de ce budget. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame COLLIN. Ce que je vous propose, c'est que l'on continue de dérouler sur le budget, puisqu'il y a l'intervention de Florent BACCI qui va continuer à nous expliquer le budget, et après je réinterviendrai, mais il n'y a pas de souci. Donc Florent ?

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. Monsieur CAZALI va vous distribuer un petit QCM, vous allez avoir dix minutes pour le remplir ! Je plaisante, vous avez eu peur...

Le budget primitif pour l'exercice 2026 de la Ville, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 173 millions d'euros.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 s'établit à plus 2,5 % par rapport au budget primitif 2025.

Les charges à caractère général augmentent de plus 320 000 euros par rapport au budget primitif 2025. Cette évolution est en grande partie imputable à l'augmentation sur les achats de services.

Les charges de personnel, soit 55 % des dépenses réelles de fonctionnement, progresseront de plus 3,6 % en 2025 par rapport au budget primitif 2024, soit plus 1,5 million d'euros.

Les autres charges de gestion courante représentent 14 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 10 992 000 euros, soit une variation de moins 3,1 % par rapport au budget primitif 2025.

Les charges financières s'élèvent, quant à elles, à 230 000 euros.

Les autres charges de fonctionnement intègrent notamment une provision dans le cadre d'un contentieux sur la DSP du lot des Salins pour un montant de 360 000 euros.

Les recettes réelles totales de fonctionnement pour l'année 2026 s'établissent à 85 176 000 euros.

Principales sources de financement de la Ville, les ressources fiscales représentent 78 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les impôts directs locaux sont estimés à 54 402 000 euros avec une revalorisation des bases fiscales de plus 0,8 %, conformément à la réglementation en vigueur. Les taux, quant à eux, demeurent inchangés, comme cela a été dit précédemment.

Droits de mutation : 4 970 000 euros, en hausse par rapport à l'année 2025.

Le prélèvement communal sur le produit des jeux : 1 650 000 euros, soit une hausse de plus 75 000 euros.

La taxe intérieure communale sur la consommation finale d'électricité : 1 456 000 euros.

Les dotations et participations, représentant 13,24 % des recettes réelles de fonctionnement, devraient s'élever à 11 247 000 euros, soit une hausse de 353 000 euros.

Le produit des services et du domaine devrait s'élever, quant à lui, à un montant de 5,9 millions d'euros.

Au vu des équilibres de la section de fonctionnement, un virement de 14 506 000 d'euros pourra être effectué au profit de la section d'investissement.

Mme LA MAIRE : avant d'aborder la section d'investissement, je voudrais quand même apporter un complément. J'aimerais vous faire partager déjà quelques actions concrètes que nous engageons et qui reflètent notre vision.

Sur la partie « organisation interne » : nous mettons en œuvre un nouvel organigramme général permettant un équilibre et une cohérence organisationnels au sein des services.

Sur l'aspect sécurité : nous ferons un renforcement des effectifs de la police municipale avec un Directeur de police municipale et six agents, et une nouvelle organisation avec le développement de l'ilotage sur les fractions du port, de Giens, de la Capte, des Salins et de l'Aiguade. Il va y avoir la création d'une brigade verte qui est en cours.

La confirmation de la création d'une antenne locale de police municipale au quartier de la gare avec le démarrage des travaux. Le lancement d'une phase de test pour des bornes d'appel d'urgence. Il y a déjà un rendez-vous qui a été pris avec l'entreprise Orange pour la création d'un accueil de police et la modernisation du CSU, donc du Centre de Supervision Urbain (les caméras), avenue Maréchal Lyautey. Il y a également un rendez-vous prévu avec la SNCF suite au positionnement de SDF sur le terrain jouxtant l'ancienne gare du port.

Sur l'aspect proximité : il y a la création d'un comité des territoires regroupant les CIL, le COF, les associations de commerçants et les élus de fraction. Il y a l'institution de permanences que j'assurerai personnellement à compter du 5 juin sur deux demi-journées par mois.

Il y a l'amélioration de la gestion des flux lors des mariages, c'est-à-dire que la sortie se fera via le sud de l'Hôtel de Ville vers les jardins, dès demain on modifie l'organisation.

La propreté : la suppression du local de gestion des déchets rue Massillon et la réflexion sur l'organisation de la collecte des déchets publics est lancée.

La cartographie des distributeurs de sacs de déjections canines et la répression contre les chiens non tenus en laisse ou faisant leurs besoins sur le domaine public sont mises en place.

Sur le littoral : le dossier de réensablement du littoral à la Capte. Nous avons déjà sollicité les services de l'État, la DREAL et la DDTM, pour une mise en œuvre avant l'été.

Pour l'enfance et la petite enfance, la jeunesse : on étudie les conditions inhérentes à l'amélioration de la qualité des repas scolaires. On maintient les tarifs des services communaux et on fait un état des lieux du fonctionnement des crèches et de la liste d'attente.

Sur la partie attractivité - dynamisme : on lance le recrutement d'un manager dédié au dynamisme du centre-ville. Le programme des festivités partagé avec le tissu associatif, COF, associations de commerçants. On a le projet d'installation d'un marché de fruits et légumes sur l'esplanade du Val des Rougières, en collaboration avec l'association ISA, qui est lancé.

On a des rendez-vous avec les propriétaires du bâtiment l'ex Lagon et études des conditions de mise en œuvre d'un appel à projets de type café-vélo, l'ex Lagon est l'ancien établissement qui est à côté de la petite gare du port.

Côté urbanisme - aménagement du territoire : nous avons mis en place un architecte-conseil, une aide pour les pétitionnaires et une volonté de revenir à une qualité architecturale des projets à urbaniser.

Nous allons donc créer un Conseil Municipal privé afin de présenter notre stratégie sur la révision du PLU et d'évoquer les sujets d'urbanisme en cours.

Sur le sport, l'animation, les associations : nous maintenons le soutien aux associations, nous développons des actions nouvelles avec les comités de jumelage, en particulier des échanges sportifs. Le développement de stages de voile au port et étude des actions menées en parallèle par le COYCH. Et l'installation d'une activité sportive ludique, comme nous l'avons évoqué en tout début de séance, sur l'ancien site du Kaïna avec du Beach tennis ou du beach-volley cet été, plus des activités nautiques à compter de 2027.

En accessibilité : on installe sur une période plus large les tapis permettant l'accessibilité des PMR sur les plages, c'est-à-dire juin, juillet, août et septembre. Il faut savoir que là, c'était uniquement juillet et août.

La santé : on a l'anticipation de la mise en route des bornes antimoustiques d'un mois, c'est-à-dire que l'on va les lancer au 1er mai, et la vérification du fonctionnement des bornes qui commence dès lundi 27 avril avec la société gestionnaire.

On étudie, dans le cadre de la continuité territoriale, l'amélioration des conditions de transport et de stationnement, des professionnels de santé. Donc ça, c'est pour la continuité territoriale qui concerne les îles, en particulier Porquerolles, on est en train d'établir une convention pour que les infirmières et tous les services médicaux puissent se rendre, et se garer gratuitement pour aller fournir les soins nécessaires, sur l'île.

Les finances : orientation des crédits relatifs aux pénalités SRU, dans la mesure où l'on va être dans la possibilité de le faire, sur des programmes de logements sociaux.

Je vais redonner maintenant la parole à Florent BACCI pour évoquer la partie investissement sur laquelle je reviendrai.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. Donc, un montant de 49 063 000 euros de dépenses réelles d'investissement est inscrit au budget primitif 2026, dont 43 800 000 euros d'équipement brut (restes à réaliser de l'année 2025 inclus).

Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres (l'excédent de fonctionnement capitalisé, le FCTVA, les produits de cessions) ainsi que de subventions d'investissement, s'élèvent à un montant de 40 235 000 euros.

Au budget primitif 2026, aucun emprunt ne sera souscrit pour permettre le financement du programme d'investissement.

En fonction des résultats de l'audit réalisé que vous avez évoqué, Madame la Maire, et du programme pluriannuel d'investissement que nous définirons, une décision budgétaire modificative permettra de réajuster les priorités.

Mme LA MAIRE : Merci, Florent. Je voudrais également vous présenter quelques actions, en matière d'investissement, que nous mettons en œuvre.

Donc, on l'a tous bien compris, l'urgence est le lancement d'un audit des bâtiments publics et la définition d'un PPI, un plan pluriannuel d'investissement.

Sur l'aspect sécurisation, mise en conformité et modernisation du patrimoine : nous avons des travaux de sécurisation du Park Hôtel afin d'obtenir un avis favorable de la prochaine commission de sécurité. Il faut savoir, pour rappel, qu'il y a 21 prescriptions à mettre en œuvre sur le dernier PV de la commission de sécurité.

On a également un plan écoles avec près de trois millions d'euros pour la rénovation et la mise en conformité des bâtiments scolaires cette année, dont les Îles d'Or, le Val des Pins, le Jardin d'Orient et Guynemer.

On a également un plan routes 2027 - 2032 avec des routes qui vont être intégrées, comme la route de la Grotte des Fées, l'avenue des Capucines, la 1re Division Brosset, avenue Clotis, etc.

Les travaux de modernisation également de l'accueil de la Mairie et du service citoyenneté avec l'ambition de candidater au label « Services publics + ». Et la réflexion sur l'utilisation de certains locaux du centre Olbia.

Les projets en cours et que l'on va poursuivre : évidemment il y a la poursuite et la réhabilitation de l'Espace 3000. Il y a les équipements sportifs avec le remplacement du terrain synthétique du stage Gaby Robert et la réfection de deux courts de tennis au complexe aquatique. Et il y a la restauration de l'église anglicane de Costebelle.

Dans les projets qui sont nouveaux et/ou que l'on a amendés : il y a le changement d'affectation de la maison Ducros à la Crestade, donc on fait une étude pour le positionnement éventuel de partenaires associatifs ou institutionnels. On a l'étude sur le déplacement de la maison de l'environnement dans le jardin Olbius Riquier. On a l'étude et la réhabilitation du site de la Vigie. On a les rendez-vous avec l'ABF afin de définir les modalités de construction de la halle, place de la République.

On a l'étude pour l'extension de la médiathèque, l'étude pour la réalisation d'un amphithéâtre de verdure au Château, l'étude de la végétalisation de l'espace public place Clemenceau avec la transformation des fontaines de l'avenue Clotis en jardinières.

On a les cours jardin avec le doublement des réalisations prévues : Ferdinand Buisson et Almanarre.

Et l'on a l'examen des modalités du projet de transfert de gestion du port Pothuau aux Salins avec la réalisation d'actions de propreté sur cette fraction avec une aire de jeux, de la végétalisation et probablement un peu de peinture.

Sur la mobilité : on a la réalisation, en collaboration avec les services de TPM, d'un plan vélo 2026 - 2032 incluant les études pour la réalisation de pistes cyclables sur les avenues Geoffroy Saint-Hilaire et Gambetta. On a la réouverture du dossier de la RD12 avec le Département.

On a mis fin au cabotage et l'on met en place, avec cette somme d'argent, la navette côté ouest, on s'y était engagés.

Dans le cadre de vie : on a un plan vert que l'on a dénommé « Hyères, l'engagement durable » comprenant les axes suivants :

- Nature en ville,
- Condition animale,
- Mobilité durable,
- Gestion des déchets et économie circulaire,

- Énergie propre et réduction des émissions,
- Réduction de l'empreinte environnementale du numérique.

Et enfin, nous avons une réflexion sur le réaménagement de l'ancien zoo du jardin Olbius Riquier.

Pour conclure, je tiens à souligner que le budget 2026 s'inscrit comme un budget de transition à la fois lucide et responsable. Compte tenu d'un calendrier contraint et de la décision de lancer un audit approfondi des bâtiments publics, ce budget constitue une première étape. Cet audit permettra d'établir un diagnostic précis afin d'éclairer les choix à venir.

Notre priorité reste la mise en état de notre patrimoine commun, qui constitue une dette grise, c'est-à-dire une dette invisible correspondant aux travaux et investissements non réalisés depuis un certain nombre d'années, mais devenus nécessaires pour sécuriser, préserver et remettre à niveau nos équipements et infrastructures.

Nous faisons clairement le choix de la responsabilité.

Une décision budgétaire modificative sera ainsi proposée en cours d'année afin d'ajuster et de hiérarchiser les priorités d'investissement en cohérence avec les engagements pris auprès des Hyérois.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Sophie MANA.

Mme MANA : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. J'avais fait un beau texte et puis, en fait non, on va y aller spontanément. Plusieurs points.

D'abord, je remercie Denis CAZALI parce qu'en effet, le budget, pour des gens qui ne connaissent pas, c'est chaotique, c'est obscur alors qu'en fait c'est très simple, donc merci.

Comme il fait beau, j'ai du temps, je vais à la plage et donc je suis très contente de savoir que vous allez remettre du sable avant l'été parce qu'effectivement c'est nécessaire.

Pour la police, parfait. Pour la Vigie, je suis enchantée aussi parce que j'ai été une maman et c'était compliqué.

Par contre, je suis inquiète parce que vous parlez de dépassement sur l'Espace 3000, je n'en ai aucune connaissance, donc j'aimerais bien savoir combien, quoi, ce qu'il s'est passé.

Et puis je terminerai en disant que pour le Lagon sur le port, ayant travaillé longtemps sur le port, c'est honteux quand on arrive de l'aéroport et que l'on va sur le port de passer devant le Lagon, de passer devant les clochards pour peut-être aller louer un bateau à plusieurs milliers d'euros et de passer là devant, ce n'est pas possible. Donc bravo.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Oui, donc vous nous avez annoncé pas mal de nouvelles orientations qui vont dans le bon sens, évidemment, comme l'audit sur l'état des bâtiments communaux, l'architecte-conseil en matière d'urbanisme, la réhabilitation de la Vigie, la fin du cabotage. Je regrette malgré tout, mais nous en reparlerons après, que ce soit au détriment des fractions de bord de mer que la navette côté ouest se fera.

Je voudrais juste revenir sur ce budget. En 2025, vous aviez voté contre le budget, qui est le même qu'en 2026 évidemment, comme vos collègues d'alors du groupe HTN qui avaient voté contre. Aujourd'hui vous avez le même, on a bien compris, Monsieur CAZALI nous l'a bien expliqué, qu'il n'y avait que sept jours, mais on aurait pu s'attendre malgré tout à ce qu'il y ait des orientations dans ce délai-là concernant votre priorité absolue, telle que vous l'aviez déclarée, en matière de sécurité.

Or, vous nous annoncez, par exemple, qu'il y aura un recrutement de six policiers municipaux, par rapport à huit l'année dernière du temps de Jean-Pierre GIRAN, donc ce n'est pas une priorité absolue apparemment.

Et j'en ai parlé tout à l'heure, je regrette qu'il n'y ait pas de baisse de la fiscalité locale, donc je voterai contre ce budget.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Oui, Madame la Maire, très brièvement, puisque j'ai déjà évoqué la situation la semaine dernière avec le ROB qui a été présenté.

Je suis un peu perturbé aujourd'hui parce que j'ai examiné le budget qui m'a été présenté. Budget qui ne correspond pas finalement à ce que nous disions, parce que je n'étais pas seul, nous étions plusieurs groupes depuis quelque temps à dire que le fonctionnement était largement excédentaire, certains même disaient qu'il était compressé. Et aujourd'hui je me retrouve finalement avec un budget similaire et avec des déclarations qui ne rentrent pas dans le budget, me semble-t-il, ou alors c'est que je ne les ai pas vues, et qui pourraient aller dans un sens que j'admets assez volontiers. Bien évidemment, j'attendrai avec impatience la délibération modificative, puisque je présume que tout cela sera fait pendant la délibération modificative.

Après, je me pose des questions. On est sur le budget primitif de 2026, pas de six ou sept ans, même si prévoir c'est gérer, qu'est-ce qu'il sera fait cette année ? Est-ce qu'il y a des priorités sur cette année parce que, pour tout ce que vous avez indiqué, je présume que tout ne pourra pas être fait cette année ? Est-ce que ça rentrera dans le cadre du budget, tel qu'il est souligné par les chiffres qui sont corrects, puisqu'on a un excédent de fonctionnement encore important, un déficit d'investissement ? Est-ce que des modifications auront lieu pour prévoir, puisque je voyais que, dans le budget, les fluides, l'électricité et tout ce qui était énergétique coûtaient un peu cher ? Est-ce qu'on aura enfin une vraie politique de transition énergétique qui nous permettra d'imaginer le futur et non pas le passé ? Est-ce qu'on

aura enfin de vrais projets pour la jeunesse qui permettront à cette ville d'envisager l'avenir ? Et surtout, est-ce qu'on aura enfin un vrai projet politique de la ville, tel que l'on peut l'imaginer dans une ville de la taille de celle d'Hyères ?

Finalement, le budget qui m'est présenté ne peut pas engager autre chose qu'un vote négatif, mais je crois qu'il était déjà négatif pour l'ensemble des anciens élus ici présents. Et pourtant, j'oserai vous dire que ce que vous nous présentez pour l'avenir pourrait s'avérer positif. Mais à ce jour, ce qui nous est présenté n'est pas sérieux et nécessite un vote négatif.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Sophie MANA.

Mme MANA : Merci, c'est plus une intervention technique. Il y a six ans, j'avais découvert le fonctionnement des finances de la Commune et notamment le fonctionnement par rapport aux fluides, carburant, ça fera sourire Monsieur CAZALI. Et j'étais toujours très étonnée d'avoir cette ligne en décalage que l'on avait dû augmenter de manière assez importante quand les prix avaient augmenté. Je crois qu'elle avait été rebaisée, donc, ça, ça nécessitera dans la DM, il me semble, de la remonter fortement vu le prix du carburant aujourd'hui. Ce sont des sommes assez importantes et, effectivement, elles avaient été oubliées.

M. BACCI : Sur le carburant, on avait réalisé en 2024 : 356 000 euros, réalisé 2025 : 364 000 euros. Au BP 2026, on a prévu une marge qui nécessitera peut-être d'être revue, mais on est à 380 000 euros, donc ce sera probablement juste, mais en sachant qu'après les dépenses se font aux chapitres...

Mme LA MAIRE : Je vais me permettre d'apporter quelques réponses. Donc à Sophie MANA à propos de l'Espace 3000 : oui, on a découvert quand on est arrivés qu'en fait, il n'avait pas été intégré toute la sonorisation. Cela veut dire que l'on a fait un choix, celui de supprimer une ligne budgétaire qui était en fait de poser des écrans à l'extérieur des bâtiments. Donc on a tout supprimé, on a réfléchi cette somme d'argent sur la sonorisation parce que cela me paraît impossible d'avoir une salle des sports sans que l'on puisse annoncer des résultats ou s'exprimer. On en est là, on a lancé l'étude et on attend les devis.

On a également réfléchi tout ce qui était « extérieur » qui n'était pas prévu, les parkings en particulier. On a donc réfléchi une certaine somme d'argent qui était ailleurs pour aller finir les extérieurs des parkings. Puis, il y a eu aussi des rajouts liés au fait que ce soit des demandes qui ont été faites par la ligue, etc., pour avoir un certain nombre de lumens au niveau de l'éclairage, pour répondre à certaines contraintes au niveau des vestiaires, etc., quand on a une équipe, aussi belle soit-elle, qui joue au basket, donc on en est là.

On est en train d'essayer de trouver tout ce type d'équilibre, ce sont un peu les surprises que l'on a et que l'on essaie de solutionner, et c'est à chaque fois des rajouts d'un million d'euros, donc ce n'est pas rien. Et on pourra en toute

transparence vous montrer les deux avenants, on les passera de toute façon, il n'y a pas de souci. Donc, ça, c'est ce qui concerne l'Espace 3000.

Je crois que la Capte était une nécessité, il n'y a aujourd'hui plus du tout de plage à la Capte, elle a été complètement ensevelie, donc on a relancé et on croise tous les doigts. En tous les cas nous avons tout fait, nous avons mis toute notre énergie pour que la plage soit réensablée, donc on a engagé tous les rendez-vous et les courriers nécessaires avec la DREAL pour que cela puisse se faire.

La Vigie était une promesse de campagne, celle de refaire un établissement où l'on peut recevoir nos enfants, que ce soit sur de courts séjours ou de plus longs séjours, pour qu'ils puissent découvrir et profiter pleinement de notre littoral.

J'ai noté François CORNILEAU sur le cabotage. En fait, il faut savoir que le cabotage coûtait 265 000 euros, il a concerné à peu près 6 000 personnes et il nous rapportait 12 000 euros. En plus, cela venait faire concurrence avec des personnes qui faisaient des balades en bateau. Donc, on a préféré réfléchir cet argent sur nos navettes côté ouest, on s'y était engagés, pour équilibrer, puisque l'on a déjà une navette qui va de l'est vers le centre-ville, on a une navette qui vient de l'Espace 3000 au centre-ville. Il nous restait à rééquilibrer cette zone, zone sur laquelle on a particulièrement construit en plus. On a fait un peu un jeu de lignes budgétaires, mais c'est un choix que l'on a fait, on peut le regretter, mais c'est le choix que l'on a fait.

Ensuite, vous m'avez interpellée sur les policiers. On va effectivement recruter dans l'immédiat six policiers, mais je tiens à préciser que l'on a beaucoup de départs. Et donc, pour les six policiers que l'on va recruter, on va essayer de recruter des policiers qui sont opérationnels immédiatement, que l'on ne va pas envoyer en formation. J'ai demandé à avoir un bilan aussi de toutes ces formations parce que, très souvent, ils partent pendant plus d'un an en formation, ce qui fait que l'on ne les a pas. On est obligés de pallier un problème d'effectifs, donc on va essayer et j'espère avoir les candidats pour avoir ces six policiers. On a lancé le recrutement également d'un chef de la police municipale sur la Commune, ce qui n'est pas neutre non plus, cela va permettre d'avoir des réorganisations, et puis la création de la brigade verte, on l'a lancée et elle est en train de se faire.

Et donc à Monsieur MASSUCO qui se sent perturbé. Juste lui dire que, pour réaliser les choses, malheureusement, il nous faut des études. On ne peut pas décider que l'on va végétaliser ou faire autre chose sans lancer une étude, donc on est forcément aujourd'hui dans cette phase d'études que l'on a essayé de lancer le plus vite possible. Mais le temps administratif n'est pas le même temps que l'on connaît tous et on ne peut pas faire autrement. On aurait aimé aussi, nous, que tout soit fait très vite, mais ce n'est pas possible, donc on ne peut pas aller plus vite que cela, on a lancé pas mal d'études.

Et je tiens à vous assurer que l'on va avoir, dans le cadre de l'audit, évidemment un état des bâtiments, mais également un état énergétique des bâtiments qui va nous

permettre probablement de faire des économies, que ce soit en fluides, donc pour le chauffage, ou que ce soit en eau. On va vraiment essayer de travailler tous ces sujets et de vraiment se concentrer sur l'ensemble de notre patrimoine.

Quant à la politique de la ville, on va travailler avec les associations, on a déjà mis en place des liens avec ISA pour essayer de venir créer un petit marché, vous allez me dire que ce n'est pas ça qui fait toute la politique de la ville et j'en suis consciente, mais pour essayer de redonner vie, de reprendre un peu d'espace et de lieu d'échange. Et petit à petit, nous allons continuer la stratégie de la politique de la ville, il n'y a pas de souci, nous allons continuer dans ce sens-là.

Je mets aux voix. Pardon, Marie-Laure COLLIN.

Mme COLLIN : Merci. Juste à propos du recrutement de la police et c'est vrai qu'il y a beaucoup de départs, en fait, le *turn-over* est très important, on en recrute six et il y en a six qui partent donc... Mais c'est parce qu'ils sont moins rémunérés qu'ailleurs et que la prime...

Mme LA MAIRE : On s'est penchés sur le sujet, très sincèrement. On va regarder cela avec beaucoup d'attention, on n'est pas forcément moins bien rémunérés, il y a aussi un système de cadencement qui est à regarder et il y a un système d'organisation. C'est pour cela qu'avec un nouveau responsable de la police qui va nous apporter un nouveau regard et probablement de nouvelles organisations, on va peut-être avoir des réponses, mais je vous le confirme, il y a beaucoup de *turn-over*. Là, par exemple, il y a deux personnes qui quittent leur poste alors qu'on les a formées, très souvent, les Communes sont prêtes à racheter, elles rachètent les formations, mais c'est un sujet, je vous le confirme, et l'on essaie de se pencher dessus. Et c'est pour ça que l'on a pris la décision de recruter, en espérant avoir les candidatures de six policiers formés parce que cela veut dire que ce sont six policiers que l'on va pouvoir mettre sur le terrain directement. Or, aujourd'hui, les recrutements que l'on a faits, et je pense qu'il faut avoir un mixte, sont des policiers qui sont en formation, donc ils ne sont pas directement opérationnels. Mais on pourra vous présenter les choses en détail une fois que l'on aura davantage investigué et que l'on aura avancé sur le sujet.

Mme COLLIN : Et également, quitte à refaire l'avenue Clotis et à enlever les fontaines pour mettre des jardinières, je suggérerais de récupérer sur un seul côté de l'avenue Clotis du stationnement proche du centre-ville, côté Charlemagne et banque, par exemple.

Mme LA MAIRE : On va voir, on le note, merci. Sophie MANA.

Mme MANA : Je m'excuse, un dernier point concernant les charges de personnel. Nous avons travaillé, sous l'ancien mandat, sur l'augmentation des chèques déjeuner que l'on avait fait en deux fois, et, bien sûr que vous l'aviez voté, il n'y a pas de sujet avec ça. Les chèques sont aujourd'hui à 8 euros, j'avais souhaité les faire augmenter pour au moins arriver au montant de la Métropole qui est de 9,20 euros.

Je pense que c'est important pour les agents communaux, je crois même que c'est provisionné, donc il faudra vérifier. Par contre, ce dont je suis sûre, c'est que nous avons provisionné pour le CIA, c'est-à-dire le complément indemnitaire annuel, qui vise à récompenser les agents méritants. Les critères d'attribution étaient en cours de préparation et je suis certaine que vous serez attachée à poursuivre cette démarche. Il y avait une somme entre 80 000 et 100 000 euros qui avait été budgétée sur le BP, donc, normalement c'était sur les rails.

Mme LA MAIRE : On me confirme que tout est budgété, on continuera dans ce sens-là.

S'il n'y a plus de questions sur le budget primitif 2026, je vais mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (37 VOIX)

ABSTENTION : 3

**Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS – Madame Marie-Laure COLLIN –
Monsieur Philippe FERRÉ**

CONTRE : 4

**Monsieur François CORNILEAU - Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame
Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN**

AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de plaisance d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2026

Mme LA MAIRE : On passe donc à la délibération numéro 14 sur le budget annexe, les ports de plaisance d'Hyères avec le budget primitif. Florent BACCI.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. Pour mémoire, le budget primitif portuaire couvre cinq ports. Il s'équilibre à 18 413 000 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,5 millions d'euros, en légère baisse par rapport au budget primitif 2025.

Les charges à caractère général s'élèvent à 6,75 millions d'euros, soit 64 % des dépenses réelles d'exploitation.

Représentant 30 % des dépenses réelles d'exploitation, les charges de personnel augmentent de près de 3 % en 2026, soit plus de 90 000 euros par rapport au budget 2025.

Les charges financières représentent 1 % des dépenses réelles d'exploitation, soit 74 000 euros, en baisse de 17 %.

Des provisions ont été mises en place pour anticiper des charges importantes, notamment en cas de gros entretien ou de litige. Elles ont fait l'objet de délibérations spécifiques.

En 2026, la provision pour le risque « contentieux indemnitaire » sera complétée d'un montant de 124 000 euros pour atteindre une somme totale de 760 000 euros.

Les recettes réelles d'exploitation pour 2026 sont estimées à 12 millions d'euros, soit une baisse de 5 % par rapport au budget primitif 2025.

Les produits de services et du domaine, d'un montant de 11 millions d'euros, représentent près de 90 % des recettes réelles d'exploitation et sont en légère baisse par rapport au budget primitif 2025. Ces produits comprennent notamment les redevances d'amarrage et la vente de carburant.

En 2026, les autres produits de gestion courante s'élèvent à 517 000 euros, principalement issus de la location de locaux, notamment le Centre Commercial du Nautisme.

En 2026, sur un total de 374 000 euros de reprises de provisions, il y aura :

- 100 000 euros pour la reprise de provision pour l'opération de dragage du Port Saint-Pierre,
- 235 000 euros sont alloués au financement de la réfection du revêtement de surface de la jetée sud du Port Saint-Pierre,
- 39 000 euros concernent des reprises sur provisions de créances douteuses.

Compte tenu de l'équilibre de la section d'exploitation, un virement d'un million d'euros pourra être effectué au profit de la section d'investissement.

Un montant de 4,9 millions d'euros est inscrit au budget primitif 2026 au titre des dépenses réelles d'investissement, dont 4,3 millions d'euros consacrés aux équipements bruts, représentant près de 82 % du total.

En 2026, les recettes d'investissement suivantes sont prévues :

- Les dotations aux amortissements pour 1,8 million,
- Le virement de la section de fonctionnement pour un million d'euros,
- 42 000 euros de subvention de l'Agence de l'eau pour la station d'avitaillement,
- 360 000 euros de dotations et fonds divers (affectation obligatoire du résultat de fonctionnement).

Je laisse la parole à Madame la Maire pour les prévisions relatives aux investissements.

Mme LA MAIRE : Je précise, concernant les ports, que nous engageons également des actions dès à présent. Il s'agit par exemple, du lancement des études, je suis désolée, mais on est obligés de passer par les études, de requalification des ports avec un projet d'ensemble qui va intégrer des éléments, tels que la réfection des quais et de la zone de carénage, le mobilier urbain, tout l'éclairage du port et la végétalisation de la promenade.

Il s'agit également de la prise de contact, dont on a parlé tout à l'heure, avec la SNCF et les propriétaires du Lagon pour envisager la requalification de l'espace et de l'ancienne gare. De la présence accrue des policiers et de la prise de contact concernant le bâtiment Les Voiliers sur le port, donc on relance un contact pour essayer de voir comment l'on peut faire évoluer le dossier.

Est-ce qu'il y a des observations sur le budget du port ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (37 VOIX)

ABSTENTION : 4

**Monsieur François CORNILEAU - Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS –
Madame Marie-Laure COLLIN – Monsieur Philippe FERRÉ**

CONTRE : 3

Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN

AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice 2026

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 15, c'est le budget annexe construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières, donc budget primitif, exercice 2026. Florent BACCI.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. Le budget primitif 2026 du budget annexe construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 617 000 euros.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent les charges à caractère général, notamment les achats de matériels et d'équipements (150 000 euros) et les dépenses de personnel (20 000 euros).

Les recettes totales de fonctionnement pour l'année 2026 s'établissent à 217 000 euros et sont constituées du résultat reporté de 2025 (1 170 euros), des produits des ventes de caveaux estimés à 22 800 euros et des stocks de caveaux.

Un montant d'opérations de travaux de 205 000 euros est inscrit au budget primitif 2026.

Les recettes d'investissement sont constituées du résultat reporté et des stocks de caveaux.

Mme LA MAIRE : Merci, Florent. Quelques dossiers sur lesquels nous allons également nous atteler en priorité concernant les caveaux, c'est l'étude sur l'extension du cimetière principal de façon à retrouver la possibilité d'être enterré sur notre territoire hyérois.

C'est également la reprise du dossier de l'ossuaire qui est un dossier important, aujourd'hui, notre ossuaire ne fonctionne plus et nous sommes obligés de déplacer nos os quand on veut récupérer des caveaux, c'est extrêmement complexe, donc on ne le fait plus.

Et ensuite, la réflexion qui va être menée sur les locaux au niveau du cimetière.

Est-ce qu'il y a des observations sur le budget des caveaux ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (37 VOIX)

ABSTENTIONS : 4

**Monsieur François CORNILEAU - Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS –
Madame Marie-Laure COLLIN – Monsieur Philippe FERRÉ**

CONTRE : 3

Monsieur Nicolas MASSUCO – Madame Widad FERJANI – Monsieur Frédéric VALENTIN

AFFAIRE N°16 – SPORTS - Demande de subvention dans le cadre du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur » pour les terrains de football à 5 au Campus Sportif du Golf Hôtel

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 16, ce sont les sports, donc la demande de subvention dans le cadre du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur » pour les terrains de football à cinq au Campus Sportif du Golf Hôtel, c'est le nouveau campus. Florent BACCI.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. Le Fonds d'Aide au Football Amateur est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Le football à cinq, fer de lance du nouveau programme de développement du football loisir à la FFF, est une pratique très appréciée et adaptée à tous les publics. Ces terrains constituent un formidable outil d'animation en complément des infrastructures traditionnelles.

Par conséquent, dans le cadre de ce dispositif, la Ville d'Hyères a sollicité une subvention pour la création des deux terrains de football à cinq, dont un couvert, sur le Campus Sportif du Golf Hôtel. En effet, cet investissement correspond parfaitement aux projets éligibles avec une aide forfaitaire de 50 000 euros par terrain dans la limite de 50 % du montant des travaux lorsque le porteur du projet est une Collectivité.

Il est donc proposé de demander auprès de la Fédération Française de Football une subvention de 71 000 euros au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur » exercice 2026.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°17 - SPORTS - Adoption du règlement intérieur sur l'accès et l'utilisation du Campus Sportif au Golf Hôtel

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 17, c'est l'adoption du règlement intérieur sur l'accès et l'utilisation du Campus Sportif au Golf Hôtel. Florent BACCI.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. Le Campus sportif du Golf Hôtel est un nouvel équipement municipal d'environ 9 000 mètres carrés qui vise à favoriser la pratique sportive et de loisirs. On y retrouve notamment des terrains de football à cinq, des terrains de basket cinq contre cinq et trois contre trois, mais également un terrain multisports, une aire de *street work out* et un *pump track*. La qualité de ces infrastructures doit être préservée dans l'intérêt de tous les usagers tout en favorisant l'apprentissage des comportements citoyens et respectueux des personnes et des biens.

La requalification de cet équipement permettra une optimisation d'utilisation du site dans sa globalité, plus large en termes de public, offrant davantage de possibilités aux diverses associations sportives, aux établissements scolaires, mais aussi aux associations intervenant sur la politique de la Ville et enfin une ouverture en libre accès au grand public.

Un agent communal de médiation sera présent sur le site du Campus durant les horaires d'ouverture au public afin d'accueillir et informer les usagers des conditions d'utilisation du site. Il pourra ainsi participer également à la prévention des incivilités et des conflits éventuels entre les usagers, notamment en cas de forte affluence et veillera à une rotation dans l'utilisation des stades et des équipements.

Le règlement a pour objet de fixer les règles d'utilisation de ce Campus. Toute personne présente sur le site s'engagera à reconnaître, à accepter et à se conformer aux dispositions de celui-ci et à l'ensemble des conditions d'utilisation qu'il définit.

Il est donc proposé d'adopter le règlement joint à la délibération.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Je voudrais simplement rajouter que les travaux devraient être réceptionnés très rapidement et donc l'ouverture officielle du Campus sera probablement début du mois de mai. On travaille actuellement à l'organisation d'une inauguration, mais pas un moment protocolaire, on est en train de réfléchir à un moment festif autour du sport autour duquel on mettra des animations et des démonstrations sportives qui pourront être proposées.

Et puis également, on travaille sur la mise en place d'une caméra mobile en attendant un dispositif de vidéosurveillance qui doit arriver, mais qui n'est pas encore complètement opérationnel sur le Campus.

Donc on aura une équipe composée de deux médiateurs qui sera suppléée par un gardien dès l'ouverture.

Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Est-ce que quelqu'un vote contre ? Donc à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°18 - SPORTS - Convention de mise à disposition ponctuelle du stade Perruc au profit de la Ligue Méditerranée de Football et du District du Var de Football dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur - Saisons 2025/2026 à 2028/2029

Mme LA MAIRE : Toujours dans le sport, la délibération numéro 18, c'est la convention de mise à disposition ponctuelle du stade Perruc au profit de la Ligue Méditerranée de Football et du District du Var dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur pour les saisons 2025/2026 à 2028/2029. Florent BACCI.

M. BACCI : Merci, Madame la Maire. Très simple, on a une aide, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur cité précédemment, de 50 000 euros pour la mise en place de la pelouse synthétique au Stade Perruc.

En contrepartie, on doit donner la disposition du stade au maximum deux fois par an à la Fédération Française de Football.

L'objet, c'est d'approuver la convention.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°19 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2025

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 19, c'est sur la Direction des Ressources Humaines, c'est le bilan des agents communaux mis à disposition pour l'année 2025.

Dans le cadre de l'aide apportée par la Commune aux associations hyéroises, au CCAS, certains agents communaux sont mis à disposition, soit à temps plein, soit à temps partiel.

Le bilan des mises à disposition en cours sur l'année 2025 est donc présenté.

Au total, cela représente neuf agents mis à disposition pour l'année 25, dont deux départs courant de l'année 2025, nombre en baisse depuis 2018 (20). Ce détachement tend à se réduire petit à petit et n'est pas remplacé.

Est-ce qu'il y a des observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°20 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel auprès de la VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 20, toujours sur les Ressources Humaines, c'est la mise à disposition de personnel auprès de la Ville d'Hyères.

Dans le cadre d'une optimisation des ressources humaines, il est de pratique d'accueillir, par le recours à la mise à disposition, des agents de différents organismes, notamment le CCAS, la Métropole, etc.

Conformément aux textes en vigueur fixant les obligations des collectivités, la mise à disposition est prononcée et, le cas échéant, renouvelée par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination. Elle doit faire l'objet d'une convention passée entre l'organisme et la collectivité d'accueil. La durée de la mise à disposition

ne peut être prononcée pour une période supérieure à trois années et renouvelable par période n'excédant pas trois ans.

Ainsi, le Conseil Municipal est sollicité pour m'autoriser à signer les conventions à intervenir dans le cadre de ces mises à disposition.

Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°21 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités de mise à disposition d'agents communaux

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 21, toujours les Ressources Humaines, ce sont les modalités de mise à disposition d'agents communaux.

La Commune apporte son aide aux divers organismes (notamment associatifs ou établissements publics) qui contribuent à la mise en œuvre de sa politique à travers l'accomplissement de missions d'intérêt général.

Cette aide se traduit notamment par la mise à disposition d'agents communaux, soit à temps plein, soit à temps partiel, au bénéfice de divers organismes dans des domaines variés, tels que culture, sports, tourisme, social.

Ces organismes contribuant à la mise en œuvre de la dynamique de la collectivité, il convient donc de m'autoriser à signer les conventions de mise à disposition.

Est-ce qu'il y a des observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°22 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités de recours à des emplois de vacataire

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 22, toujours les Ressources Humaines, sont les modalités de recours à des emplois de vacataire.

Dans le cadre du fonctionnement des services, il peut être nécessaire de recourir à des vacataires disposant de compétences et/ou de qualifications spécifiques afin de répondre à des besoins ponctuels ou d'assurer des prestations particulières, notamment dans les domaines de la culture, de l'animation, du sport, de l'évènementiel, du périscolaire, de l'accompagnement à la scolarité ou encore de la communication.

Il s'agit donc de recrutements ponctuels d'intervenants qu'il convient de m'autoriser à effectuer.

Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°23 - SERVICE SÉCURITÉ COMMUNALE - Établissement d'une convention de mise à disposition de personnels du SDIS du Var pour la surveillance des baignades aménagées

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 23, c'est le service sécurité communale, c'est l'établissement d'une convention de mise à disposition de personnels du SDIS du Var pour la surveillance des baignades aménagées. Dominique NIVAGGIOLI.

M. NIVAGGIOLI : Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, merci. La délibération en question concerne une convention qui a pour objet la surveillance des baignades et des activités nautiques aménagées face aux postes de secours dans une zone délimitée, ainsi que les premiers secours aux victimes dans l'attente des équipes qui interviennent en cas d'urgence.

Cette convention est établie depuis 2020, après autorisation du service de la commande publique qui, dans ce cas-là, dispense de tout marché pour cette prestation.

Concrètement, dans le cadre de la convention, le SDIS met à disposition 17 sauveteurs sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires sur 8 postes de secours, 7 sur la partie continentale et une sur l'île de Porquerolles. Cela consiste en deux sauveteurs par poste et un chef de dispositif.

Les plages concernées sont Les Salins, l'Ayguade, les Pesquiers, l'ancien poste de Bona déplacé, la Capte, la Bergerie, la Madrague, Almanarre nord et la plage d'Argent à Porquerolles.

Les horaires de surveillance sont de 10 heures à 19 heures sur le continent et de 10 heures à 18 heures sur Porquerolles du 1er juillet au 31 août.

Les 10 416 heures effectuées par les pompiers ont coûté 155 434,73 euros, ce qui fait un taux horaire de 14,92 pour l'année 2026.

Si l'on regarde l'activité juste pour avoir une idée de ce que font ces sapeurs-pompiers pendant la période, l'été dernier en juillet - août ils ont fait 726 soins aux postes, 39 interventions, 3 noyades, ce qui ne veut pas dire que 3 personnes se sont noyées, mais que 3 personnes ont eu un début de processus de noyade, la seule noyade mortelle qu'il y a eu était survenue malheureusement en dehors de ces périodes de surveillance.

Au titre du bilan, 14 recherches de personnes, 1 151 rappels à la réglementation, ce qui fait quand même beaucoup, et 4 recours aux forces de sécurité intérieure, c'est-à-dire à la police, pour des baigneurs récalcitrants.

Voilà rapidement décrite l'activité du détachement des sapeurs-pompiers durant l'été.

Mme LA MAIRE : Merci. Je précise pour les plages PMR, on en a parlé tout à l'heure, effectivement on a souhaité étendre les tapis PMR. Il faut savoir que quand ces tapis PMR sont rajoutés sur des plages et que la baignade n'est pas garantie par la présence d'une surveillance, on est obligés d'installer toute une signalétique, c'est ce que l'on va faire.

Et je voudrais juste rappeler les plages qui sont pourvues d'aménagement PMR : la plage des Estagnets (Almanarre sud), la plage de l'Almanarre nord, la plage de la Bergerie, la plage de la Capte, la plage des Salins et la plage de l'Ayguade. Certains PMR sont installés hors plage, souvent au droit de lots de plage qui sont des lots de plage en exploitation privée. Voilà, je voulais compléter cela.

Est-ce qu'il y a des observations sur cette délibération ? Sébastien.

M. FRATELLIA-GUIOL : Juste une observation, Madame la Maire, chers collègues. Chaque année il y a une action, avec le Comité départemental olympique et la mission locale, qui s'appelle « Plongeon vers l'avenir ». Cette action permet à des jeunes du territoire, ça s'était fait l'année dernière à la piscine d'Hyères, de pouvoir se former au métier du sauvetage.

Et c'est vrai qu'avait été évoquée à une époque l'idée de dire, dans le cadre de ce partenariat avec le SDIS, qu'il pouvait potentiellement avoir un lien avec ce type d'action portée par le Comité départemental olympique et ces jeunes pour un premier emploi de sauveteur.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci. On regardera si l'on a les retours sur ces personnes qui sont formées, effectivement cela ferait un lien. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°24 - EXTENSION, MAINTENANCE, SUPERVISION DU RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION TETRA - Renouvellement de la convention financière pour les redevances ARCEP et ANFR entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et ses communes membres

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 24, c'est l'extension, la maintenance, la supervision du réseau de radiocommunication Tetra. C'est le renouvellement de la

convention financière des redevances ARCEP et ANFR entre la Métropole et les communes membres. Grégory AUDIBERT.

M. AUDIBERT : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. C'est une délibération un peu technique, mais qui est une illustration concrète de certains avantages de la Métropole, c'est-à-dire permettre la coopération entre 12 communes pour mutualiser les moyens, réduire les coûts et améliorer la qualité des services au bénéfice de tous.

La Métropole TPM et la Ville de Toulon ont mis en place un réseau de radio partagée de type « Tetra », utilisé par les transports et les services municipaux, principalement la police municipale, dans 11 communes. Concrètement, ce système est un système de talkie-walkie amélioré qui est plus sécurisé, avec une meilleure couverture et des fonctions avancées.

Pour gérer son extension, sa maintenance et sa supervision, un marché commun a été lancé entre la Métropole et les communes pour une durée maximale de quatre ans. Cette mutualisation, je le répète, permet donc de réduire les coûts, améliorer la couverture et renforcer la sécurité du réseau.

Chaque commune peut utiliser ce marché pour ses propres besoins, équipement, maintenance, formation. Un comité de pilotage coordonne les évolutions du réseau.

Comment est-ce que cela fonctionne ? La Métropole avance certaines redevances qui sont ensuite remboursées par les communes via une convention financière. C'est donc cette convention financière que le Conseil Municipal doit autoriser aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°25 - HABITAT - Convention de réservation dans le cadre de la gestion en flux, entre la commune d'Hyères et le bailleur social Grand Delta Habitat, pour l'année 2026. Autorisation donnée à Madame la Maire de signer la convention

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 25 concerne l'habitat. C'est donc la convention de réservation dans le cadre de la gestion en flux, entre la commune d'Hyères et le bailleur social Grand Delta Habitat pour l'année 2026. C'est l'autorisation donnée à Madame la Maire de signer la convention. Jean-Paul CACAUD.

M. CACAUD : Merci, Madame la Maire et chers collègues. La politique de gestion de la demande locative sociale et d'attribution des logements sociaux a été modifiée en

profondeur ces dernières années par plusieurs lois successives regroupées sous le terme de « réforme des attributions ».

La loi ELAN, dernier pilier de la réforme, modifie les modalités de gestion des réservations de logements sociaux et généralise la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

Les objectifs ainsi visés par la mise en œuvre de la gestion en flux portent sur les points suivants :

- Apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social,
- Optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée en facilitant la mobilité résidentielle et en favorisant la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement du territoire.

Ainsi, les conventions qui doivent être établies fixent les modalités de la mise en œuvre des droits de réservation de la commune au titre de son contingent.

La commune d'Hyères en tant que réservataire de son contingent, a déjà signé en 2024, pour une durée de trois ans, une convention de réservation des logements avec les bailleurs sociaux présents sur son territoire (Var Habitat, La Logirem, Erilia, 1 001 Vies Habitat, SFHE, Unicil, CDC Habitat social et 3F).

À ce jour, il convient de poursuivre cette démarche avec Grand Delta Habitat, bailleur social nouvellement implanté.

Un nouveau modèle de convention étant en cours d'élaboration en partenariat avec les services de l'État, la convention portera sur la seule année 2026.

En 2027, les conventions signées seront renouvelées avec chaque bailleur.

Je vous propose donc d'autoriser Madame la Maire à signer, avec Grand Delta Habitat, une convention de gestion en flux pour l'année 2026. Merci.

Mme LA MAIRE : Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Madame la Maire, nous sommes, quant à nous, farouchement opposés à cette convention dont l'un des objectifs revendiqués est, je cite, « *une meilleure gestion des attributions de logements sociaux au service de la politique de logement du territoire.* » En effet, il est expliqué que, je cite encore, « *l'intercommunalité, qui est l'échelle correspondant au bassin de vie et d'emploi de la population, est placée au centre du dispositif.* » On ne serait être plus clair.

Nous avons toujours été les seuls à ne pas vouloir entrer dans TPM et je déplore que nous soyons les seuls aujourd'hui à vouloir en sortir, alors même que nous constatons la perte cruelle d'indépendance en matière d'attribution de logements

sociaux. Est-il juste que ces logements hyérois ne profitent pas aux Hyérois en priorité ? Est-il juste que la Maire n'ait que très peu voix au chapitre ? C'est le signe de la négation de l'indépendance et de l'existence de notre commune, ainsi que nous l'avions prévu.

Cette convention rappelle ces règles en matière d'attribution de logements : d'abord, 25 % de Dalo pour les ménages prioritaires, soit l'État par la Préfecture. Puis viennent les priorités définies comme telles par qui ? Par la Convention Intercommunale d'Attribution, la CIA. Ensuite, troisièmement, les logements sont attribués au public prioritaire métropolitain, qualifié ainsi par qui ? Par la commission de coordination des cas complexes, commission elle-même mise en place dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution, retour de la CIA. Quid du réservataire ? Le réservataire désignant la commune. Il ne peut prétendre à plus de 20 % du flux annuel, et encore seulement contre la garantie financière qu'il aura dû accorder. Et encore seulement en première attribution, car, pour les remises en location, la décision finale appartient cette fois à la CALEOL qui veut dire « Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements ». Et encore seulement si ce réservataire, dans ses choix, répond à des critères imposés tels que, par exemple, la localisation, quartier prioritaire de la ville ou pas. Et encore, 20 % est exagéré, c'est un plafond, puisque, si je regarde les annexes à cette convention, j'ai cru comprendre, mais l'usine à gaz est tellement complexe que, ai-je bien compris, que pour Hyères, le contingent de logements soumis à la gestion en flux n'est que de 7,98 % des logements d'où en 2025, par exemple, nous n'avions eu la disponibilité que d'un seul logement à attribuer.

Non, décidément, TPM est vraiment cette machine à broyer notre identité et notre indépendance. Nous voterons contre.

Mme LA MAIRE : Merci. Juste pour vous répondre, Madame COLLIN. Au niveau de cette signature, il faut savoir qu'en effet, pour les commissions d'attribution de logement (CAL), on reprend la main avec Jean-Paul CACAUD en s'imposant sur chaque CAL. Et en ayant un échange parce que quand vous évoquez les dossiers Dalo, il y a des Hyérois dans les dossiers Dalo donc il faut à ce moment-là participer aux CAL, étudier les dossiers et être capable de proposer trois dossiers, parce que c'est trois dossiers systématiquement, qui soient des dossiers hyérois. Donc, en fait, il y a un gros travail en amont qui doit être fait, que l'on fait, que l'on va reprendre, les premières CAL ont démarré, je crois que la première a eu lieu hier, sur laquelle on a imposé, par exemple, des dossiers hyérois.

Donc même si j'entends ce que vous dites, au niveau de la Métropole, les quotas sur la ville d'Hyères avaient été repris dans le cadre de la gestion. Mais ce n'est pas le tout de reprendre les quotas, il faut aussi étudier les dossiers que l'on présente et ça, on s'y engage, c'est quelque chose que l'on fait avec beaucoup de précautions. Je peux vous garantir que les logements qui ont été attribués hier, par exemple, ont été attribués à des personnes dans des situations de Dalo, des situations très complexes, ce qui est dit « cas complexes » et d'urgence parfois, et ce sont des

familles hyéroises. On s'en trouve très satisfait et on continuera à avoir cette vigilance sur toutes les CAL.

Mme COLLIN : J'entends et c'est très bien, mais c'est une lutte de tous les instants, c'est une vigilance qui est factuelle et qui n'est pas institutionnalisée. Nous, on est contre ce principe en tant que tel parce que si vous vous cassez la jambe et que vous n'êtes pas là pour défendre des dossiers, ce sont toutes les communes de TPM qui vont farouchement aussi défendre leurs cas complexes parce que, hélas, il y en a de plus en plus, etc. Donc ça reste quand même aléatoire, même si vous êtes bien décidée à défendre.

Mme LA MAIRE : D'où l'intérêt, Madame COLLIN, d'avoir des élus efficaces et présents.

Sur ce dossier, on en a parlé un peu tout à l'heure, je voudrais revenir sur les pénalités de la loi SRU. En effet, la Municipalité souhaite faire en sorte que la pénalité SRU soit réinvestie intégralement dans le financement de la production de logements sociaux au travers de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour tout logement créé. Cela nous permet de reprendre également la main sur un certain nombre d'attributions. Je rappelle que le montant de la pénalité SRU est de l'ordre de 650 000 euros, c'est le montant estimé pour 2026 et calculé sur la base du nombre de logements manquants.

Nous avons prévu d'appliquer, par exemple, immédiatement ce principe dans le cadre de l'opération conduite par le bailleur social BATIGERE. Ce dernier a besoin de fonds supplémentaires pour équilibrer financièrement son opération de production de logements sociaux, nous lui verserons donc une subvention d'équilibre et nous pourrons déduire le montant de cette subvention de pénalité de la loi SRU. Sachant que ces logements rentrent dans notre quota, donc c'est vertueux et c'est quelque chose sur lequel on va s'attarder à travailler.

Oui, Sébastien FRATELLIA.

M. FRATELLIA-GUIOL : J'avais trois observations sur le sujet. La première est sur Grand Delta qui est un bailleur social dont la moitié des logements aujourd'hui est dédiée à l'armée. Il y a quelques mois, dans le cadre du lien avec la politique de la ville, de la réserve citoyenne et du colonel JOURDAIN, avait été évoquée l'idée de loger des familles de militaires au Val des Rougières puisqu'historiquement, Hyères armée existait il y a 30 ans et ça pourrait être quelque chose de faisable. En tout cas, une visite a eu lieu, c'était un premier contact bien sûr, mais qui demanderait peut-être d'aller un peu plus loin pour pouvoir aller au bout de cette démarche, puisque parfois les conditions de vie dans la caserne peuvent être un peu complexes. Donc ça, c'est la première observation par rapport à Grand Delta.

La deuxième observation est sur la mobilité résidentielle. Quand on est dans un quartier prioritaire, la mobilité résidentielle, c'est de ne pas assigner à résidence, on doit être capable de pouvoir habiter un jour au Val des Rougières, puis le lendemain

à la Capte ou ailleurs, en tout cas de pouvoir avoir cette mobilité, cette facilité si je puis dire. La difficulté quand on est dans cette mobilité résidentielle, c'est de pouvoir dire : « Aujourd'hui, je suis une personne âgée, je suis en couple, j'ai un cinq pièces », une famille peut avoir besoin de cet appartement, donc il faut avoir cette mobilité, ou au sein du quartier ou dans la commune. Cela pour pouvoir laisser cet appartement rapidement, chaque mois peut avoir une importance primordiale véritablement, et pour pouvoir avoir cette fluidité. Je sais qu'à La Garde, sous l'égide de la Métropole, il y avait eu une expérience qui était « La bourse au logement », si je me souviens bien, qui avait plus ou moins fonctionné, je n'avais pas eu beaucoup de retours, mais il y a quelque chose à imaginer pour avoir cette fluidité de telle façon que les gens n'attendent pas.

Une troisième observation sur la gestion urbaine de proximité. Il y a quelques mois, la Métropole a nommé un chargé de mission sur la gestion urbaine de proximité, en gros, si l'on devait vulgariser, ce serait le « qui fait quoi » entre la commune d'un côté, le bailleur de l'autre. J'ai bien compris que, dans la délibération, serait signé en 2027 un renouvellement des bailleurs et l'on note qu'au niveau des bailleurs, tout le monde n'est pas à la même échelle. Quand on voit que, par exemple, Logis Familial, aujourd'hui 1 001 Vies Habitat, travaille sur un projet d'animation avec Chers Voisins et permet justement de créer du lien et du tissu associatif au niveau et sous l'égide du bailleur, c'est très intéressant. Alors qu'on voit que chacun travaille un peu à sa manière, on peut espérer que, dans le renouvellement de cette convention, l'on puisse peut-être avoir quelque chose d'un peu plus visible, en tout cas que les associations soient consultées. Et qu'il puisse y avoir un travail vraiment en amont pour ce renouvellement de convention parce que quand on habite un logement social, on va signaler si le logement est dégradé, tout cela peut mettre un peu de temps, mais le temps est vraiment quelque chose de compliqué quand vous êtes dans ce type de difficultés.

Donc, mon observation est de dire : comment peut-on, dans ce renouvellement de convention avec tous les bailleurs qui sont sur la commune, peut-être avoir une charte ou quelque chose de commun qui permette d'avoir une observation sur l'animation, sur la mobilité et sur le logement des militaires, et là c'est bien plus concret, puisque l'on parle du Val des Rougières. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci. Sur le logement de l'armée, on reprendra contact, je pense que c'est prévu et donc on va continuer à essayer de travailler avec eux, ce ne peut être que bien si l'on peut y arriver et accueillir de nouvelles familles au Val des Rougières.

Sur la mobilité, c'est plus complexe. Sur la mobilité, il faut savoir qu'effectivement, quand on a des familles qui ont des T5, ou d'autres parfois, et qui ont réduit leur composition familiale, lorsqu'on leur propose un logement parce qu'elles voudraient aller sur de nouvelles résidences, la différence de loyer n'y est parfois pas, voire parfois l'appartement est plus cher. Donc, on a cette difficulté entre les différentes zones que l'on a et les différents appartements. Les nouvelles productions

d'appartements que l'on a aujourd'hui, même quand c'est en logement social, sont plus chers que par exemple un T3 ou un T4 sur le Val des Rougières parce que c'est nouveau, que c'est avec de nouvelles prestations. Du coup, les gens se disent : « Non, je ne vais pas aller là parce que ça va me coûter plus cher et je vais avoir une surface réduite. » C'est quand même quelque chose d'important, puisqu'on a d'anciennes résidences sur lesquelles on a des loyers qui sont très modérés. C'est tout cet équilibre à trouver avec les personnes qui n'est pas simple.

Quant à l'animation par les bailleurs sociaux, banco, on va essayer de retravailler cela au maximum, mais il est certain que, si le bailleur social lui-même organise quelque chose, il n'y a que du plus pour la zone. Nous allons essayer d'accompagner sur la zone du Val des Rougières parce que c'est important, à mon sens, de remettre un peu de vie et d'accompagner les familles, car il y a plus de 2 000 personnes qui vivent là-haut et elles ont droit, comme tous les habitants hyérois, aux mêmes animations, donc on va accompagner. Mais c'est vrai qu'il va falloir contraindre et réfléchir peut-être à des systèmes différents pour arriver à trouver et à imposer un peu cette animation au cœur des différents quartiers.

M. FRATELLIA-GUIOL : Juste une dernière réflexion. Il y a deux sujets dans les quartiers, c'est l'emploi et l'habitat, si vous êtes mal logé et vous n'avez pas de travail, la cohésion sociale devient plus compliquée. Et c'est vrai qu'avec la Mission locale dans le cadre du contrat de ville avec le comité Objectif emploi, avait été évoquée l'idée d'occuper un espace dans la tour Excelsior dédié à l'emploi avec tous les acteurs de l'emploi pour pouvoir mieux les mobiliser. Cela comme la démarche qu'il y avait eu avec France services, qui entrait dans l'action de la cohésion sociale, de rapprocher la qualité du service public auprès des habitants qui sont le plus en difficulté, on avait avancé sur le projet. Tout cela a mis un temps infini, la preuve, je n'ai pas pu y arriver, mais ce serait formidable si ça pouvait se faire, car ce serait très innovant dans la manière d'aborder le sujet de l'emploi et de l'habitat.

Mme LA MAIRE : Alors moi, je suis contente parce que c'est exactement ce que l'on a développé pendant la campagne, vous auriez presque pu venir avec nous, parce qu'il n'y a d'ailleurs pas que dans les quartiers. Le logement et l'emploi, c'est quelque chose qui doit être développé sur l'ensemble de notre commune, et il faut donner cette dynamique. C'est pour cela que l'on va retravailler sur des zones sur lesquelles on va retrouver de la formation, une certaine pérennité et la possibilité de fixer notre jeunesse sur Hyères pour y avoir les études, mais aussi la possibilité d'y travailler et d'y rester. Donc, on est tout à fait dans cette dynamique et on va recréer ce genre de parcours.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE (41 VOIX)
CONTRE 3 :**

AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2025 et rapport spécial

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 26, c'est la Gestion foncière et domaniale, c'est le bilan des acquisitions et des cessions relatif à l'année 2025 et le rapport spécial. Je passe la parole à Madame Martine CLARAMUNT.

Mme CLARAMUNT-AGOSTA : Merci, Madame la Maire, chers collègues. Il s'agit ici des dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose aux communes de plus de deux mille habitants d'effectuer un bilan des acquisitions et des cessions qui sont opérées sur le territoire de la commune, que ce soit par celle-ci, par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec la Commune. Elle doit intervenir chaque année et donner lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan va concerner donc les acquisitions et les cessions intervenues en 2025 et sera annexé au compte financier unique 2025.

Outre les acquisitions et cessions réalisées pour son propre compte, ici, nous avons également les acquisitions et les cessions opérées par :

- La société Var Aménagement Développement (V.A.D.), dans le cadre de la convention qui la lie à la Commune pour l'opération Cœur de Ville,
- La Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M) au titre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade,
- L'Établissement Public Foncier PACA.

Nous vous avons mis en annexe le bilan des différentes acquisitions et cessions, que ce soit les ventes, les achats et également les droits réels consentis s'agissant éventuellement des baux emphytéotiques et des servitudes qui ont été réalisés par l'ensemble de ces organismes.

Il convient de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE - Aliénation du bien situé 5 avenue de
l'Arrogante cadastré section EV n°0111 formant le lot n°184 au profit de
Mme BULLENS**

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 27 qui porte sur les baux emphytéotiques. A la Capte, l'aliénation du bien situé 5 avenue de l'Arrogante au profit de Madame BULLENS. Martine CLARAMUNT.

Mme CLARAMUNT-AGOSTA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit ici d'une procédure de vente qui était définie par une délibération du 6 juin 2014. Madame BULLENS a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot 184 du lotissement communal de la Capte qui est situé 5 avenue de l'Arrogante. Elle est titulaire d'un bail emphytéotique depuis le 1er janvier 1957 et qui va jusqu'au 31 décembre 2055. La parcelle fait une superficie de 374 mètres carrés, elle supporte une maison de 150 mètres carrés environ.

La Commune a notifié à Madame BULLENS le prix selon UN courrier du 13 août 2025. Le prix est de 488 000 euros, conformément à l'estimation du Domaine, pour l'acquisition de cette propriété.

Madame BULLENS a accepté expressément les conditions d'acquisition.

En conséquence, nous vous demandons de vous prononcer favorablement pour cette vente.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE - Aliénation du bien situé 112 avenue de la
Badine cadastré section EV n°0228 formant le lot n°336 au profit de Mme VITRY**

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 28 est un bail emphytéotique à la Capte. C'est l'aliénation du bien situé 112 avenue de la Badine au profit de Madame VITRY. Donc Madame CLARAMUNT.

Mme CLARAMUNT-AGOSTA : Merci, Madame la Maire. Effectivement, il s'agit d'une vente au profit de Madame VITRY qui a manifesté son intention d'acquérir la propriété du lot numéro 336 du lotissement de la Capte, il est situé 112 avenue de la Badine. Elle est emphytéote en vertu d'un bail depuis le 1er janvier 1957 et qui court

jusqu'au 31 décembre 2026. La parcelle est d'une superficie de 369 mètres carrés, elle comporte une maison d'une superficie de 59 mètres carrés.

La Commune a notifié à Madame VITRY le prix de vente selon un courrier du 19 juin 2025. Le prix est de 395 000 euros, toujours pareil, il correspond à l'estimation du service du Domaine et Madame VITRY en a accepté expressément les conditions.

Donc, on vous demande également de vous prononcer sur cette vente.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n° 0040 formant le lot n°17 Bis – SCA AVVENTURA - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 29, c'est un bail emphytéotique à la Bergerie. Il s'agit d'une parcelle formant le lot 17 Bis - SCA AVVENTURA, c'est un avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée. Madame CLARAMUNT.

Mme CLARAMUNT-AGOSTA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit ici d'une demande qui avait été effectuée par la SCA AVVENTURA qui est titulaire d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 70 ans à compter du 1er janvier 1970 sur un terrain qui forme le lot numéro 17 Bis du lotissement de la Bergerie. La parcelle est sise au 33 avenue de la Sablière, elle supporte une construction à usage d'habitation ayant fait l'objet de travaux de surélévation qui ont obtenu une attestation de non-contestation de la conformité délivrée le 22 décembre 2025.

La deuxième commission a donné son accord préalable le 11 juin 2024.

Le montant de l'ensemble des travaux entrepris dépasse le montant minimum demandé pour l'obtention d'un avenant de prolongation de durée.

Par conséquent, il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans, étant précisé que le bail expirera donc le 31 décembre 2068.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0051 formant
le lot n° 44 – La SCI AC VEGAS - Avenant au bail emphytéotique en
augmentation de durée**

Mme LA MAIRE : Délibération numéro 30, c'est un bail emphytéotique à la Capte. C'est une parcelle formant le lot numéro 44, la SCI AC VEGAS, avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée. Martine CLARAMUNT.

Mme CLARAMUNT-AGOSTA : Merci, Madame la Maire. Donc il s'agit ici d'une demande effectuée par la SCI AC VEGAS qui est titulaire d'un bail emphytéotique conclu pour une durée initiale de 70 ans à compter du 1er janvier 1957 sur le terrain formant le lot numéro 44 du lotissement communal de la Capte. La parcelle fait une superficie de 165 mètres carrés, elle se situe au 10 rue des Marchands.

La construction principale se composait d'un seul niveau, elle a fait l'objet de travaux de surélévation pour la construction d'un étage. L'emphytéote a obtenu une attestation de non-contestation de la conformité délivrée le 8 avril 2025.

La deuxième commission a donné un avis favorable de principe le 17 septembre 2019.

Nous vous demandons en conséquence d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Le bail expirera donc le 31 décembre 2055.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°31 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0232 formant
le lot n°318 – M. et Mme DANCHAUD - Avenant au bail emphytéotique en
augmentation de durée**

Mme LA MAIRE : La délibération, pardon, Sophie MANA.

Mme MANA : Juste un instant, pardon. Je ne peux pas prendre part au vote de la délibération 31, merci.

Mme LA MAIRE : OK. La délibération numéro 31, c'est le bail emphytéotique à la Capte, la parcelle cadastrée section EV numéro 0232 formant le lot numéro 318, Monsieur et Madame DANCHAUD, avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée. Madame CLARAMUNT.

Mme CLARAMUNT-AGOSTA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit ici d'une demande effectuée par Monsieur et Madame DANCHAUD qui sont titulaires d'un bail pour une durée initiale de 70 ans à compter du 1er janvier 1958 sur le terrain sis 318 du lotissement de la Capte. La parcelle est située au 104 avenue de la Badine, elle comporte une construction à usage d'habitation qui a fait l'objet de travaux de surélévation.

La deuxième commission avait donné son accord de principe préalable le 27 mars 2025.

Le montant de l'ensemble des travaux entrepris dépasse le montant minimum demandé pour l'obtention d'un avenant.

En conséquence, on vous demande d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Le bail expirera donc le 31 décembre 2056.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITE (43 VOIX)

Ne prend pas part au vote : 1

Madame Sophie MANA

AFFAIRE N°32 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères - Principe de recours à l'UGAP

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 32 concerne la Commande publique sur le Patrimoine Bâti. C'est la fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères, donc c'est le principe de recours à l'UGAP. Je passe la parole à Madame Céline MARTIN.

Mme MARTIN : Merci, Madame la Maire. Jusqu'à présent, le service Patrimoine Bâti assurait la gestion du marché de fourniture d'électricité des bâtiments communaux. Le marché actuel a été conclu en mars 2025 et se termine en mars 2028.

La procédure de marché public de fourniture d'énergies étant très complexe en raison de la volatilité des prix et du risque réel de ne pas avoir de réponses, il apparaît judicieux de rejoindre un groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments et sites de la commune d'Hyères via la Centrale d'Achat UGAP pour la période 2028 - 2030.

Le montant estimé de la fourniture d'électricité s'élèverait à 1 650 000 euros HT par an (valeur 2025).

Ce marché serait conclu à compter du 1er avril 2028 pour une durée de trois ans.

La procédure UGAP se déroule comme suit :

- Avril à juin 2026 : adhésion et recensement des besoins en électricité 2028 ;
- Juillet à novembre 2026 : validation des données et le lancement de la procédure d'achat d'électricité ;
- 2027 : application de la stratégie d'achat ;
- Donc à partir d'avril 2028 : début de la fourniture d'électricité.

Considérant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence, il est donc proposé d'autoriser Madame la Maire ou son représentant, en premier lieu, à adhérer au groupement d'achats et au processus de mise en concurrence mis en place par l'UGAP, et, dans un second temps, de l'autoriser à signer l'achat correspondant auprès de l'UGAP.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°33 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments - 3 lots - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 33, toujours la Commande publique sur le Patrimoine Bâti. Ce sont les travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments. Il y a trois lots, accords-cadres à bons de commande, qui sont mis en appel d'offres ouvert. Madame Céline MARTIN.

Mme MARTIN : Merci, Madame la Maire. Un appel d'offres ouvert doit être lancé en vue d'attribuer les marchés relatifs aux travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments concernant les travaux suivants :

- Travaux de rénovation et de réhabilitation des menuiseries aluminium dans les bâtiments et équipements communaux, dont l'échéance du marché actuel arrive à terme au 4 octobre 2026,
- Travaux d'électricité pour la maintenance et les travaux neufs, dont l'échéance du marché actuel arrive à terme au 30 novembre 2026,
- Et enfin, un nouveau besoin est apparu concernant les travaux de serrurerie de portails, portillons, garde-corps sur mesure en ferronnerie.

Ces marchés sont des accords-cadres à bons de commande passés, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2027 ou à compter de leur date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31 décembre 2027, et renouvelables trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an. Cette procédure se compose de trois lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Pour le lot numéro un : Travaux de menuiseries aluminium :

- Un minimum de 20 000 euros TTC,
- Un maximum de 600 000 euros TTC.

Pour le lot numéro deux : Travaux de serrurerie de portails, portillons, garde-corps sur mesure en ferronnerie :

- Un minimum de 10 000 euros TTC,
- Un maximum de 300 000 euros TTC.

Et le lot numéro trois : Travaux d'électricité :

- Un minimum de 20 000 euros TTC,
- Un maximum de 900 000 euros TTC.

Le marché s'intègre dans le besoin de travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments de la commune, tous corps d'état confondus, dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°34 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat « City Card » avec l'Office du Tourisme Provence Méditerranée- Autorisation à Madame la Maire de signer

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 34 concerne la Culture et le Patrimoine. C'est une convention de partenariat « City Card » avec l'Office du Tourisme Provence Méditerranée et, d'ailleurs, nous vous avons déposé sur la table un document qui explique les modalités de cette « City Card ». Je passe la parole à Éric AGOSTA.

M. AGOSTA : Madame la Maire, merci, Messieurs, Mesdames, bonjour. Voilà quelque chose de très positif, se déplacer, se cultiver très facilement sur tous les sites intéressants, de TPM depuis La Seyne jusqu'à Hyères, par différents moyens de transport et surtout via ce nouveau moyen, la Carte Pass touristique de TPM.

C'est un outil dont l'accès est assez facile, c'est un QR Code qui est à télécharger via un téléphone ou une tablette, mais aussi physiquement auprès des Offices du Tourisme. Cela nous permet réellement de découvrir notre territoire ainsi que d'accéder à des visites qui sont guidées sur tous ces sites-là.

Le mode d'accès est apparemment assez facile, il y a plusieurs formules pour les touristes : un pass pour 24 heures, un pass pour 48 heures ou même 3 jours.

Mme LA MAIRE : On peut noter que c'est Hyères qui a le plus de sites à visiter.

Est-ce qu'il y a des observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°35 - CULTURE ET PATRIMOINE - ÉCOLE D'ART - Création d'un tarif

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 35, toujours Culture et Patrimoine, c'est l'école d'art et c'est la création d'un tarif. Monsieur AGOSTA.

M. AGOSTA : Merci, Madame la Maire. Nous connaissons l'engagement de la Ville d'Hyères pour l'art, ainsi que pour la mode. L'objectif ici est de permettre de nouveau l'accès à une « master class » organisée par les écoles d'art et les écoles de mode, une « master class » qui va se dérouler pendant la période estivale.

Il est question ici de définir un tarif pour une « master class » qui pourrait être financée à hauteur de 280 euros par personne sur cette période-là qui est une période de 5 jours de pratique pendant laquelle des étudiants pourront réaliser des projets dans les domaines de la couture, de la mode. Cela dans un esprit d'excellence, dans l'esprit aussi de pouvoir reconvertir un peu des matériaux qui seront réutilisés. Donc, promouvoir auprès de nos jeunes ce sentiment de créativité et surtout de promouvoir la belle ville d'Hyères dans ce domaine-là.

Mme LA MAIRE : Merci. Je rajouterai juste que le stage est ouvert aux jeunes de 15 à 18 ans, donc, pendant la période estivale, l'inscription se fera en ligne. On peut accueillir jusqu'à 30 personnes à ce stage. Le stage aura lieu au gymnase de l'école Michelet, qui est la seule partie aujourd'hui qui nous permet d'accueillir du public, mais qui sera donc ouverte à cette activité.

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Sophie MANA.

Mme MANA : Oui, quand j'entends le mot « master class », je pense à l'AMI et à la mode. Donc, justement je voulais savoir si l'on avait un résultat ou si l'on était toujours placé dans les deux premiers.

Mme LA MAIRE : On n'a toujours pas de nouvelles, on attend, et on n'est pas dans les deux premiers en réalité, il y a beaucoup plus de candidats en lice que cela, donc on attend des nouvelles.

Mme MANA : Merci. Ensuite, je voulais savoir si vous mainteniez l'exposition Calder qui était programmée.

Mme LA MAIRE : Oui, elle est maintenue.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°36 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Avis sur le projet de Plan de Mobilité 2025-2035 arrêté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 36 concerne le Développement durable avec un avis sur le projet du Plan De Mobilité 2025-2035 arrêté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Je passe la parole à Grégory AUDIBERT.

M. AUDIBERT : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Nous sommes aujourd'hui amenés à donner notre avis sur le projet de Plan de Mobilité 2025-2035 de la Métropole TPM. Ce plan de mobilité vient remplacer l'ancien Plan de Déplacement Urbain (PDU) et il constitue désormais le document de référence pour organiser les déplacements à l'échelle métropolitaine pour les dix années à venir.

Il s'agit d'un document particulièrement dense, il est ici, donc vous le voyez, il fait environ 600 pages, il a été adopté en décembre dernier par la Métropole et notre Conseil Municipal doit se prononcer avant le 5 mai.

Comme d'autres sujets, les délais ont été particulièrement contraints et, dans ce contexte, à l'issue du Conseil, je souhaite adresser un courrier aux services de TPM afin de reprendre de manière précise l'ensemble des observations qui auraient pu être formulées en séance. Donc je vous invite à faire part de vos éventuelles remarques, en sachant qu'il y a une enquête publique qui sera ensuite organisée, donc le public et les habitants seront amenés à pouvoir faire à leur tour leurs observations.

L'objectif, c'est que ce document prenne en compte au mieux les réalités et les difficultés rencontrées sur notre territoire, qui est un territoire particulier. Et bien entendu que l'on fasse des observations qui soient réalisables dans la mesure du possible.

Je serai amené également à rencontrer la semaine prochaine les services de la Métropole pour échanger plus en détail sur les enjeux spécifiques de mobilité propre à notre commune. Et en tant que Vice-président de la Métropole chargé des mobilités et des déplacements, je veillerai à porter et à défendre bien entendu les priorités que nous aurons exprimées.

Concernant ce Plan de Mobilité, après un diagnostic des mobilités réalisé en 2024, la Métropole a défini cinq objectifs à l'horizon 2035, rapidement les cinq objectifs sont :

- Renforcer la cohésion sociale,
- Réduire l'empreinte environnementale,
- Évoluer vers la ville du quart d'heure,
- Favoriser la cohabitation des mobilités touristiques et les mobilités du quotidien,
- Garantir bien entendu la pérennité de ce plan de déplacement.

Le PDM fixe une trajectoire d'évolution des pratiques de déplacement à l'échelle métropolitaine. Et à l'horizon 2035, les objectifs sont les suivants :

- La part de la voiture et des deux-roues motorisés doit reculer de 56 à 45 %,
- Les transports en commun doivent progresser de 7 à 12 %,
- Le vélo prendre une place nettement plus importante, de 2,5 à 8 %,
- La marche doit rester un des piliers des mobilités du quotidien autour de 35 %, ce qui est déjà le cas aujourd'hui.

Pour assurer la réussite de ce plan, la Métropole a défini un plan d'action structurant quatre axes que je vais rapidement vous détailler et notamment en faisant un focus sur Hyères.

Le premier axe : donner aux transports collectifs le pouvoir de concurrencer l'autosolisme. L'autosolisme, c'est le fait de se déplacer seul dans sa voiture sans autre passager que soi-même. Sur Hyères, cela passe par :

- Une ligne ferroviaire avec un train toutes les 30 minutes entre Hyères et Toulon, c'est ce qui existe déjà,
- Une ligne à haut niveau de service qui a été intégrée il y a quelques temps, c'est la ligne 16 qui traverse la commune d'est en ouest avec un cadencement inférieur à dix minutes et une amplitude horaire qui a été élargie,
- Une adaptation des autres lignes du réseau Mistral avec une meilleure lisibilité,
- L'organisation de l'intermodalité avec la future création du pôle d'échanges multimodal que nous attendons depuis longtemps à la gare et dont les travaux devraient débuter en septembre 2026 et durer deux ans, pour une livraison en septembre 2028,
- Le développement des parkings relais, notamment l'Espace 3000, le parking Arromanches et le parking Biancotto.

Deuxième axe : faire évoluer le partage de l'espace public en mettant les mobilités actives au cœur des aménagements. Les mobilités actives, ce sont les déplacements que l'on fait grâce à son propre effort, comme marcher ou faire du vélo et parfois de la trottinette, c'est inclus dans les mobilités actives. Cela inclut à Hyères d'aménager l'espace public au profit des mobilités actives, notamment par l'intégration d'aménagements cyclables. Et, la Maire en a parlé tout à l'heure, un plan vélo ambitieux notamment :

- Un aménagement cyclable sur l'avenue Gambetta qui n'avait pas été réalisé lors des importants travaux de réhabilitation,
- L'avenue Geoffroy Saint-Hilaire, c'est un projet que l'on avait abordé pendant la campagne,
- La route de Giens qui est un projet qui est dans les tuyaux, mais on souhaiterait qu'il soit prolongé jusqu'à la Tour Fondue pour pouvoir regagner depuis le parking Arromanches directement la Tour Fondue,
- Enfin et bien entendu, la route des Vieux Salins avec, Madame la Maire l'a dit tout à l'heure, la RD12.

Ensuite, organiser le stationnement par une adaptation de l'offre en stationnement public. Et enfin, réguler la circulation routière.

Le troisième axe : mieux organiser les mobilités touristiques et événementielles pour fluidifier les flux et préserver le littoral. Donc, d'abord organiser l'accès aux sites touristiques, et l'on connaît bien cela à Hyères, puisque le PDM dit clairement que le site démonstrateur de cette politique et le plus emblématique est la presqu'île de Giens.

De nombreuses mesures ont déjà été engagées, elles doivent être bien entendu poursuivies et progressivement renforcées, avec, par exemple, l'organisation raisonnée d'une offre de stationnement par la poursuite de la réduction de stationnement sur la presqu'île et dans un premier temps sur la Route du Sel. Chaque année, le stationnement avait été réduit et, cette année, on va encore un peu le réduire.

Et la formalisation et le jalonnement des parkings-relais Espace 3000 et Biancotto, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Enfin, le développement de l'offre cyclable par la création de liaisons sur la route de Giens et la mise en œuvre d'un système de location de vélos sur le secteur de la presqu'île.

Ensuite, adapter des bus pour mieux répondre aux besoins avec des horaires plus larges, plus de passages le dimanche et l'ajustement avec la météo, et aussi ce qui serait intéressant, on en a souvent parlé avec Romain GUYARD, c'est une

application mobile pour suivre le trajet des bus en temps réel, donc ça, ça doit être également proposé.

Puis organiser la mobilité touristique, cela passe par l'accompagnement des touristes dans l'organisation de leur séjour, et en amont de leur séjour en essayant de capter les touristes pour qu'ils viennent en train. Et qu'à leur arrivée sur place, un accueil d'un bon niveau puisse être fait sur les principaux points d'entrée du territoire, donc l'aéroport, la gare de Toulon, la gare d'Hyères.

Bien sûr, le maintien du petit train de la Route du Sel. En 2025 sur les deux mois, il y a eu 45 000 passagers et cela a été multiplié par 3 en 3 ans. Les deux premières années, il avait été payant, je m'en souviens, c'était deux euros, je crois. Mais à partir du moment où il est devenu gratuit, bien sûr, le chiffre a complètement explosé. Et pour faire le rapport avec le cabotage dont parlait François CORNILEAU tout à l'heure, c'est 6 300 passagers pour le cabotage, et là, on est sur 45 000 passagers pour le petit train pour la même période d'exploitation. Le petit train, je crois que le coût est de 170 000 euros par an, et, pour le cabotage, le coût est de 265 000 euros, presque 300 000 euros.

Quatrième axe : accompagner les mutations vers un système de mobilité partagée et décarbonée, donc :

- D'abord encourager les mobilités moins polluantes et partagées, par exemple en développant la location de vélos dans les zones touristiques,
- Mieux organiser le transport de marchandises,
- Accompagner les changements d'habitudes de déplacement, notamment grâce à des actions en faveur du vélo, par exemple l'apprentissage, comme savoir rouler ou encore un évènement comme la fête du vélo qui aura lieu le 23 mai aux Vieux Salins et à laquelle la Ville participe.

Quelques axes d'amélioration que, nous, nous souhaitons proposer parce que l'on juge que l'accent n'a pas été suffisamment mis dans le PDM qu'on nous présente.

D'abord sur les transports en commun concernant les navettes du centre-ville, on souhaiterait qu'il y ait le maintien des navettes existantes au départ de l'Espace 3000 et au départ du Pyanet. Comme la Maire l'a annoncé tout à l'heure, on souhaite aussi qu'il y ait une navette qui partirait des quartiers ouest et également des petites navettes électriques en hyper centre-ville, c'est un projet que l'on avait proposé pendant la campagne.

Deuxième axe : le pendulaire entre la gare SNCF et l'aéroport, de préférence en site propre, c'est-à-dire en utilisant l'ancienne voie ferrée, et dont la desserte principale devrait être le parking Arromanches afin d'assurer une liaison efficace ensuite vers les îles d'Hyères. La gare de la plage, la Maire l'a aussi évoquée tout à l'heure, et l'ancien Lagon pourraient être réhabilités dans ce secteur-là.

Autre axe d'amélioration : le cadencement des transports collectifs. La ville d'Hyères n'est pas desservie par le BHNS métropolitain pour plein de raisons qui me paraissent, à titre personnel, logiques, donc la couverture de la ville d'Hyères doit être repensée différemment, notamment en termes d'électrique et avec une amélioration globale des fréquences sur l'ensemble du territoire. Par exemple, j'ai parlé tout à l'heure de la ligne 16, qui est une ligne structurante, type BHNS, elle traverse la ville d'est en ouest avec une fréquence aujourd'hui qui est inférieure à 20 minutes, mais qu'il faudrait renforcer pour qu'elle soit autour de dix minutes, ce qui est le critère d'un bus à haut niveau de service.

La ligne 103, la ligne qui relie le centre-ville d'Hyères à la gare de Toulon, doit aussi être améliorée dans sa fréquence.

Et bien sûr, c'est un enjeu central de l'OGS, les lignes de bus qui desservent le littoral hyérois et notamment la presqu'île de Giens, elles doivent être renforcées en période estivale. Elles doivent être renforcées aussi sur les ailes de saison et notamment de Pâques à la Toussaint parce qu'on peut avoir des mois de juillet où il y a la même fréquentation que le mois de septembre, donc ça paraît pertinent de pouvoir élargir le fonctionnement.

Enfin, la ligne 67 qui relie le centre-ville à Giens, la ligne 68 qui dessert la presqu'île d'est en ouest, et la ligne 65, donc des Salins à l'Almanarre en passant par l'Aiguade et le port. Ces lignes-là devront avoir une plus grande amplitude et peut-être un design plus attractif, plus dans l'esprit vacances, et peut-être que les touristes pourront le prendre davantage.

Concernant Porquerolles, le système de régulation fonctionne bien, il avait été mis en place il y a quelques années et il fonctionne sur juillet et août avec aussi une réservation en ligne des bateaux qui permet d'avoir la gratuité du bus entre Arromanches et la Tour Fondue. Ce dispositif devrait aussi être étendu aux périodes de début et de fin de saison.

Des liaisons depuis le port d'Hyères doivent être probablement augmentées, notamment dans leur capacité. Aujourd'hui elles existent, mais les capacités sont un peu faibles et, d'ailleurs dans le PDM, on montre que ces liaisons n'apparaissent même pas, donc il faudra les signaler.

Enfin, améliorer le signalement des parkings-relais, Arromanches, Biancotto et Denis Papin qui est le parking vers la plage de la Badine. Développer aussi le covoiturage en développant des parkings relais aux entrées de ville, par exemple, et améliorer la communication qui peut en être faite.

Sur les modes doux, on attend une révision du schéma directeur des aménagements cyclables, qui doit avoir lieu, pour tenir compte des priorités que, nous, nous souhaitons mettre en place dans le mandat. Et, comme l'a dit tout à l'heure la Maire, un plan vélo que l'on présentera prochainement et qui définira notre stratégie cyclable sur l'ensemble de la commune avec des priorités claires, que l'on a dit mais

que l'on redit : Arromanches - Tour Fondue, RD12 - Salins Mauvanne, un aménagement léger cyclable sur l'avenue Gambetta et l'avenue Geoffroy Saint-Hilaire.

Enfin, il serait intéressant d'engager une réflexion sur l'expérimentation d'un dispositif de vélos en libre-service, un peu comme Vélib', que l'on pourrait peut-être tester entre le centre-ville et la gare, puisque celle-ci n'est pas forcément très proche du centre-ville, donc ce pourrait être une expérimentation que l'on pourrait lancer rapidement.

En conclusion, il est proposé d'émettre un avis favorable à ce projet de Plan de Mobilité, sous réserve bien sûr de la prise en compte des observations que nous formulerons, et je vous invite à me les faire parvenir si vous souhaitez faire des observations.

Mme LA MAIRE : Merci, Grégory. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur FERRÉ.

M. FERRÉ : Il est clair que nous sommes pour l'essentiel d'accord avec ce qui vient d'être dit. On nous demande donc de donner notre avis sur ce projet de mobilité pour les dix ans à venir, bien évidemment nous y souscrivons.

Pour autant, si nous donnons notre accord sur ce plan, nous constatons néanmoins que le déploiement du BHNS, on en a parlé, profite en priorité à Toulon et à l'ouest de Toulon, et cela depuis des années. Hyères sera bien desservie à terme par le BHNS, en tout cas, on l'espère, bien qu'elle contribue fortement à son financement depuis de nombreuses années. J'en veux pour preuve les versements sur la mobilité qui obligent les entreprises de plus de 11 salariés à cotiser à hauteur de 0,75 % de leur masse salariale, j'avais dit en commission que c'était à hauteur de 1,50 %, toutes mes excuses, je divise par 2 mon estimation. Ces entreprises ne peuvent pas en retour bénéficier de cette mobilité.

Pour mémoire, la ville d'Hyères a dû verser la somme de 380 170 euros pour l'année 2025, sans pouvoir bénéficier du BHNS, c'est dans les budgets, vous pourrez le vérifier. Donc, on voit là qu'il n'y a pas de retour sur investissement.

Nous souhaitons donc que la desserte d'Hyères, avec maintenant l'élargissement des voies de l'autoroute, se réalise très vite. Avant, c'est vrai qu'il n'y avait pas assez de voies, maintenant il y a des voies qui vont être, je pense, priorisées pour les transports en commun sur l'autoroute, donc on pourra peut-être en bénéficier un peu plus tôt.

En ce qui concerne les dessertes de certaines fractions, comme les Salins, l'Ayguade ou Giens, ces fractions sont délaissées par les fréquences espacées des passages du réseau de bus, ce qui pénalise les collégiens qui ne bénéficient pas de transport scolaire dans ces fractions et ils sont obligés d'attendre quelquefois de longs quarts d'heure qu'un bus passe pour les ramener chez eux.

Le cadencement des passages en centre-ville aussi doit être revu en ce qui concerne, par exemple, les arrêts rue du Soldat Bellon où nous voyons souvent trois bus qui stationnent en même temps et qui forment un embouteillage, on en a parlé en commission.

L'interconnexion, on est tout à fait d'accord pour que les pistes cyclables se développent avec justement cette interconnexion qui manque quelquefois. La création, vous l'avez dit, de parking-relais et de covoiturages, la réalisation du pôle multimodal que l'on attend depuis 13 ans, on pense que c'est une nécessité et que, comme vous l'avez dit, on va voir le début des travaux en septembre.

Enfin, la desserte du port depuis la gare SNCF, ce que vous avez appelé le pendulaire, est à mettre en œuvre sur la voie ferrée existante, voie ferrée sans jeu de mots, je vous remercie... C'était le clin d'œil, je ne pouvais pas m'en empêcher.

Voilà quelques réflexions qui, nous l'espérons, seront reprises. Nous avons quand même la chance d'avoir à Hyères le Vice-président de TPM en charge de la mobilité et des déplacements, en la personne de Grégory AUDIBERT. Nous lui faisons confiance pour défendre au mieux les intérêts de notre ville et effectivement de nous associer à toutes les remarques que nous pourrions apporter sur notre vision des déplacements urbains. Merci.

M. AUDIBERT : Juste sur le BHNS. En fait, la ligne qui est prévue est une ligne qui fait, je crois, 28 kilomètres, elle relie La Seyne-sur-Mer à la gare de La Pauline, et 70 % du tracé est fait sur des voies dédiées et ce sont des bus qui font 24 mètres de long. L'intérêt de ce dispositif, c'est d'avoir un cadencement qui est très régulier à dix minutes. Le problème, c'est que, comme Hyères est un peu éloignée de ce centre très dense et très urbain, il y a des solutions différentes qui ont été choisies avec aussi les différentes centralités que l'on peut trouver sur Hyères, donc ce n'est pas le choix qui a été fait. Il y a un réseau de bus qui est très amélioré et qui est amélioré en permanence, mais aussi le pôle d'échanges multimodal où il y aura un système que l'on peut appeler « RER métropolitain » avec des cadencements depuis la gare de Toulon à la gare d'Hyères. Ensuite, c'est à partir de la gare d'Hyères, où il y a quasiment toutes les lignes de bus qui passent, que l'on pourra déployer sur l'ensemble du territoire. C'est le choix qui a été fait, c'est un choix qui me semble logique, ça, c'était pour répondre sur le BHNS.

Sur le versement mobilité, c'est vrai que l'on en a parlé en commission. En fait, le versement mobilité n'est pas affecté au financement du BHNS, il finance l'ensemble des transports, donc, à ce titre, il bénéficie aussi aux Hyérois qui prennent le réseau Mistral, le train, le TER, etc. Donc, ce n'est pas spécialement affecté sur ce type d'infrastructure.

Enfin, sur les quartiers de l'Ayguade et des Salins, il y a pas mal d'ajustements qui ont été faits ces dernières années. Très franchement, s'il y a des difficultés et si l'on doit améliorer des points, mais que l'on a des chiffres à l'appui et un travail précis qui

est mené pour pouvoir améliorer ces lignes, je peux largement m'en faire le porte-parole, il n'y a pas de problème.

Mme LA MAIRE : Monsieur CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Madame la Maire, Monsieur le Premier Adjoint. Je partage évidemment les observations que vous avez formulées à l'instant, mis à part sur le BHNS, mais j'y reviendrai.

Ce Plan de Mobilité de 700 pages qui nous est présenté contient des orientations utiles, évidemment. Je pense notamment au renforcement de l'offre ferroviaire, au futur pôle d'échanges multimodal de la gare, au développement du covoiturage, à la prise en compte de l'accessibilité ou encore à la liaison ferroviaire entre la gare et l'aéroport.

Même s'il n'y a toujours pas de calendrier, ces avancées vont dans le bon sens, je parle notamment de la liaison ferroviaire entre la gare et l'aéroport. Mais je ne peux pas ignorer un déséquilibre majeur au détriment du bassin hyérois, il faut lire de nombreuses pages avant de voir enfin évoquée la ville d'Hyères. Et on le note, notamment par rapport au projet structurant de BHNS qui s'arrête à La Pauline, là je suis en désaccord avec vous, et donc ne vient pas jusqu'à Hyères. Or, si l'on veut réellement concurrencer l'autosolisme que vous évoquiez tout à l'heure, il faut proposer aux habitants de l'est métropolitain un transport collectif rapide, lisible, fréquent et prioritaire.

On ne peut pas faire d'Hyères un pôle majeur du territoire sans lui donner le même niveau d'ambition. D'ailleurs, le grand absent, il doit être évoqué quelquefois en 700 pages, c'est l'aéroport de la ville d'Hyères, on n'en parle quasiment pas dans ce PDM. Pourtant, nous avons un aéroport, tout le monde ne le sait pas dans la Métropole, mais encore faut-il pouvoir venir jusqu'à cet aéroport sans prendre un train, un bus, puis un autre bus avec ses bagages. Donc, le BHNS, à mon sens, serait lié à la survie de cet aéroport.

Deuxième réserve : la circulation quotidienne, on n'en parle pas. Le document insiste beaucoup sur les congestions estivales, notamment vers la presqu'île de Giens ou le port, mais il minimise les difficultés du reste de l'année, en particulier à l'entrée d'Hyères sur l'axe A570 RD98. Les Hyérois savent pourtant que ces saturations ne se limitent pas à juillet et août, elles pèsent sur la vie quotidienne, sur l'activité économique et sur les déplacements domicile - travail. Je note également qu'aucune réponse structurante n'est clairement apportée sur ce point, notamment sur la question d'une trémie ou d'un aménagement fort de fluidification pourtant régulièrement évoquée localement.

Je voudrais aussi évoquer les liaisons maritimes. Le document souligne à juste titre la réussite des bateaux-bus entre Toulon, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier, avec des temps de parcours compétitifs face à la voiture. C'est une vraie réussite métropolitaine, mais pourquoi ne pas pousser cette logique jusqu'au bout en étudiant

davantage les dessertes maritimes au départ du port d'Hyères vers la Tour Fondue ou vers d'autres points stratégiques du littoral ? Vous avez évoqué tout à l'heure le cabotage, je me félicite de cet arrêt, puisqu'effectivement, c'était coûteux pour très peu de personnes, donc un intérêt modeste. Mais ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est qu'il faudrait peut-être compenser malgré tout par une navette, on pourrait imaginer que la navette qui part du stade André Veran pour rejoindre le centre-ville puisse démarrer des Salins jusqu'à l'Ayguade, par exemple, et rejoindre ensuite André Veran. Sur un territoire tourné vers la mer, la mobilité maritime ne doit pas être périphérique, elle doit devenir un axe central d'innovation.

Enfin sur les mobilités douces. Le diagnostic reconnaît que le réseau cyclable reste incomplet et qu'il manque encore des liaisons radiales vers le centre-ville. Là aussi, il faudra aller plus vite et plus loin, mais c'est ce que vous avez évoqué tout à l'heure, donc je m'en félicite.

En résumé, ce plan contient des éléments positifs, mais il ne répond pas pleinement aux attentes légitimes des habitants du bassin hyérois en matière d'équité territoriale et de mobilité du quotidien. C'est pourquoi, en l'état actuel du plan, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. AUDIBERT : Je voulais déjà rappeler que ce document n'a pas été élaboré par nous, mais en décembre 2025, donc par l'ancien Président de la Métropole. Je ne sais pas si vous lui avez dit vos observations.

La deuxième chose concernant l'aéroport, c'est vrai qu'il est dans une situation difficile, sauf que les équipes font le maximum pour attirer des vols, je crois qu'il y a un vol vers Londres qui ouvre prochainement par British Airways, je crois.

Mme LA MAIRE : Juste en complément pour l'aéroport, on est en train de travailler de façon ardue avec la Région pour essayer d'arriver à imposer un vol toute l'année avec un départ le matin et un retour le soir pour Paris. Donc on est en train de travailler sur ce modèle, on est dans les négociations, on ne lâchera rien avec un accompagnement pour essayer de désenclaver l'aéroport. Le fait est que, dès lors que nous aurons ce vol-là, nous allons continuer à faire un appel d'air sur d'autres vols, mais c'est une chose sur laquelle on travaille actuellement, juste entre parenthèses pour l'aéroport.

M. AUDIBERT : Pour rebondir sur ce que dit la Maire, le pendulaire aura un véritable intérêt à partir du moment où l'aéroport reprendra plus d'activités, autrement ça n'a que peu d'intérêt.

Sur les bateaux-bus, c'est quand même compliqué de nous comparer à Toulon, Saint-Mandrier sur les bateaux-bus, c'est compliqué d'avoir une navette qui part du port d'Hyères pour aller à la Tour Fondue.

Et pour les navettes qui partiraient des Salins pour venir en centre-ville, une navette reste une navette, ce n'est pas un bus, donc le trajet me paraît un peu loin. Et cela

d'autant plus que l'on ne peut pas faire d'arrêt réglementairement, donc il faut partir d'un point A pour aller à un point B, sinon ça devient une ligne de bus.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Je tiens quand même à souligner le travail que Grégory et les services ont fait pour avaler ce pavé qui est arrivé en même temps que le budget, donc on s'est partagé un peu les charges. Mais je ne sais pas si vous l'avez lu, ça a dû occuper une partie de vos nuits, en tous les cas, ça l'a été pour nous. Donc, je tiens quand même à remercier l'ensemble du travail qui a été effectué pour avoir aujourd'hui une synthèse réelle du document et les pistes de travail que l'on doit mener.

ADOPTÉE À LA MAJORITE (43 VOIX)

CONTRE : 1

Monsieur François CORNILEAU

AFFAIRE N°37 - AMÉNAGEMENT – Avis du Conseil Municipal sur la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 37, l'Aménagement, c'est l'avis du Conseil Municipal sur la révision allégée numéro un du Plan Local de l'Urbanisme. Je passe la parole à Madame Julie ROY.

Mme ROY : Merci, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal. La présente délibération vise à rendre un avis favorable à la révision dite « allégée numéro un » du PLU d'Hyères avant son approbation en Conseil métropolitain.

Cette révision porte sur un projet agrotouristique d'excellence situé dans le lieu-dit « Sainte-Eulalie » à proximité des Borrels. Il s'agit de permettre l'installation d'un domaine viticole et oléicole avec un accueil hôtelier haut de gamme.

La révision consiste à passer l'ensemble des zones dédiées au loisir golfique, Nsl actuellement, en zone agricole A, et à inscrire un STECAL, c'est-à-dire un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité, sur les bâtiments du hameau pour permettre leur réhabilitation. Une zone golfique est conservée à proximité du hameau pour maintenir un practice de golf.

Par une délibération du 29 novembre 2024, le Conseil métropolitain a prescrit la révision allégée numéro un, ainsi que les modalités de mise à disposition publique de la concertation.

À l'issue de la concertation, le Conseil métropolitain a arrêté le projet de la révision allégée numéro un par une délibération du 26 juin 2025.

La Mission régionale d'autorité environnementale a été saisie et a rendu son avis délibéré le 2 octobre 2025.

Une réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées s'est tenue le 18 septembre 2025 et le compte rendu de cette réunion a été joint à l'enquête publique.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a rendu un avis favorable au projet le 17 octobre 2025.

L'enquête publique a été ouverte du 5 janvier au 4 février 2026 inclus. Elle a donné lieu à un avis favorable du Commissaire-Enquêteur avec deux recommandations, notamment sur la gestion de l'eau.

Le dossier, qui est d'ailleurs annexé à la présente délibération, a été modifié pour prendre en compte ces recommandations, ainsi que les différentes observations qui avaient été faites tout au long de la procédure.

Ainsi, toutes les étapes de la procédure de modification ont été respectées. Je vous propose donc de donner un avis favorable à la révision allégée numéro un du PLU.

Mme LA MAIRE : Merci, Julie. Donc, on peut retenir que l'on passe d'une zone Nsl donc de loisirs à une zone agricole, c'est une bonne chose, et sur laquelle on va retrouver de la production de vin, d'huile et d'olives. On va également réintégrer un practice de golf qui est totalement normé en termes de gestion de l'eau. C'est un beau projet que l'on accompagne bien volontiers avec la remise en état des bâtiments existants.

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Oui, Madame la Maire. J'avoue avoir été surpris quand j'ai ouvert l'ordre du jour, je me suis dit : « Il y a déjà une modification du PLU pour réduire les constructions dans la ville » conformément à vos engagements de campagne contre le béton.

Cette délibération est importante, car elle engage l'avenir d'un site patrimonial et agricole remarquable de notre commune, Sainte-Eulalie. Le projet présenté repose sur une ambition claire : associer agriculture, valorisation du patrimoine bâti, activité touristique de qualité et maintien d'un espace sportif, parce que ce n'est pas seulement de l'agriculture, c'est aussi un espace touristique.

Sur le papier, cette logique de diversification peut se comprendre, elle peut même constituer une opportunité pour redonner vie à un hameau historique et soutenir l'activité viticole et oléicole du secteur, on est d'accord. Mais il serait insuffisant de ne regarder ce dossier qu'à travers sa promesse économique. Un tel projet, je rappelle, une OAP, donc un aménagement de programme de 15 hectares appelle aussi vigilance et exigence. Votre premier dossier en urbanisme concernant le PLU, c'est donc une OAP de 15 hectares.

Nous parlons ici d'un secteur sensible à l'interface des espaces agricoles, naturels et boisés dans un territoire déjà confronté à trois défis majeurs : la raréfaction de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité et le risque incendie. Ce n'est pas un hasard si ces sujets reviennent dans les recommandations du Commissaire-Enquêteur et dans les compléments apportés au dossier.

Je note également que vous aviez politiquement plusieurs options, évidemment, puisque cela a été fait avant votre arrivée, mais vous aviez voté cette délibération à la Métropole précédemment. Donc, vous pouviez demander un report, solliciter des études complémentaires, émettre un avis défavorable ou valider la procédure engagée. Vous avez choisi la continuité, c'est votre droit, mais ce choix vous engage désormais pleinement. On ne peut pas promettre une nouvelle méthode et reprendre sans réserve les dossiers préparés hier sans en assumer la responsabilité devant les Hyérois.

Pour notre part, nous sommes favorables au développement lorsqu'il est maîtrisé, favorables à l'emploi lorsqu'il respecte notre identité. Sainte-Eulalie mérite un suivi rigoureux, des garanties concrètes et une vigilance durable sur l'eau, les paysages, les accès pour un site touristique de luxe avec piscine, la sécurité incendie et l'impact environnemental réel du projet. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CORNILEAU. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Donc, je rappelle que vous êtes l'ancien adjoint à l'urbanisme, donc ce projet est sûrement passé à un moment donné entre vos mains.

M. CORNILEAU : Quand j'étais adjoint à l'aménagement.

Mme LA MAIRE : Donc, je peux vous dire qu'en effet, dans la continuité, ce projet, à mon sens, a beaucoup de valeur, puisque l'on repasse sur une zone agricole, on remet en état un hameau qui est complètement abandonné avec des bâtiments qui sont totalement inexploitable. On a une personne qui investit et qui veut en faire de l'agritourisme, ce qui est quand même un point important pour notre région aujourd'hui pour développer ce type de tourisme qui est très demandé.

Quand vous parlez de sport, c'est donc effectivement le practice de golf avec une gestion de l'eau qui est recyclée, donc on a pris la précaution de regarder.

Et je pense que pour les 15 hectares d'OAP, on a permis de l'étendre parce que l'on a un autre agriculteur à côté qui a permis d'étendre son exploitation. J'en prends donc l'entière responsabilité et je pense que c'est plutôt une bonne chose que cette personne puisse étendre son activité.

Donc je m'associe pleinement à ce projet et c'est en cela que je vois une continuité, mais une continuité vigilante et je pense ici que ce projet est un excellent projet pour la ville d'Hyères.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

M. CORNILEAU : Je voudrais juste revenir sur l'agrotourisme parce qu'on parle d'agritourisme pour diversifier des activités des agriculteurs qui sont là depuis longtemps. Là, je trouve qu'il est dévoyé dans ce projet-là, puisqu'on agrandit un espace agricole pour faire de l'agritourisme, mais à la base, ce n'est pas pour aider un petit agriculteur, etc., c'est pour faire du tourisme de luxe. Je rappelle quand même la surface de ce projet, c'est 7 800 mètres carrés de surface de planchers, ce n'est pas rien quand même, presque un hectare en surface de planchers.

Mme LA MAIRE : C'est la surface des bâtiments qui vont être réhabilités. Aujourd'hui...

M. CORNILEAU : Oui, qui sont actuellement en ruine et sans aucun habitant sur le site.

Mme LA MAIRE : Tout à fait, donc je dis qu'aujourd'hui, on a de la chance de trouver des investisseurs et des gens qui se lancent dans ce type de projets qui vont redonner de la vie à des territoires sur lesquels plus personne n'allait ou alors en passant sur des terrains privés donc dans une interdiction totale. Et je pense que c'est plutôt une bonne chose, on peut ne pas être d'accord, mais je pense qu'aujourd'hui c'est comme ça que l'on doit l'envisager. Et, en effet, aujourd'hui, les agriculteurs le réclament et souhaiteraient sur leurs exploitations avoir la possibilité de faire plus d'agritourisme pour avoir une vie décente, avoir des revenus qui conviennent et qui leur permettent de continuer à faire leurs exploitations. Donc je le maintiens, c'est un beau projet.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITE (43 VOIX)

ABSTENTION : 1

Monsieur François CORNILEAU

**AFFAIRE N°38 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES - Conditions de dépôts des listes en vue des élections
pour cette commission**

Mme LA MAIRE : La délibération numéro 38, c'est la Commission d'Appel d'Offres, les conditions de dépôts des listes en vue des élections pour cette Commission.

Lors du précédent Conseil, je vous avais proposé de reprendre tout le processus de désignation des membres de la CAO et de la Commission Permanente de DSP afin de permettre à chaque groupe du Conseil Municipal de présenter une liste de candidats, le délai qui avait été fixé pour le dépôt des listes n'ayant pas pu être respecté. C'est donc ce que je vous invite à faire à présent, le processus impliquant,

que ce soit pour la CAO ou pour la Commission de DSP, de fixer en premier lieu les conditions de dépôts des listes.

Je rappelle au préalable que la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- Du Maire, ou son représentant président,
- De cinq membres titulaires,
- De cinq membres suppléants.

La désignation des cinq titulaires et des cinq suppléants a lieu dans le cadre d'un scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec l'application de la règle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Nous devons donc délibérer à nouveau pour fixer les conditions de dépôt des listes et nous vous proposons que ce dépôt de listes intervienne lors de cette séance durant une suspension d'une durée de dix minutes pour laisser le temps nécessaire aux candidats de déposer leur liste.

Je vous rappelle également que les listes peuvent prendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Une liste de candidats peut donc être déposée incomplète.

S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°39 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - Conditions de dépôts des listes en vue des élections pour cette commission

Mme LA MAIRE : Sur la délibération numéro 39, c'est la Commission Permanente de Délégation de Service Public, donc les conditions de dépôts des listes en vue des élections pour cette Commission.

Il s'agit du même processus que pour la CAO que l'on applique pour la Commission Permanente de DSP.

Donc je vous invite à nouveau à fixer les conditions des dépôts de listes qui prévoient la désignation de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, et un dépôt de listes lors de cette séance durant cette suspension de dix minutes.

Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Mme LA MAIRE : Donc nous suspendons la séance pendant dix minutes afin que les candidats puissent présenter leurs listes pour la CAO ainsi que pour la Commission Permanente de DSP. Il est 16 h 57, on se retrouve donc à 17 h 07. Merci.

(Suspension de séance de 12 minutes)

**AFFAIRE N°40 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES – Renouvellement – Élection des membres**

Mme LA MAIRE : Merci, tout le monde se repositionne, on a dépassé de deux minutes. Nous allons procéder aux opérations de vote, donc on reprend la séance. On a en effet réceptionné les listes déposées par les candidats.

Nous avons la liste qui est proposée par le groupe « Avenir Hyérois » donc :

- Pour le membre titulaire : Monsieur EYNARD-TOMATIS,
- Pour le membre suppléant : Monsieur Philippe FERRÉ.

Nous avons la liste que nous proposons, nous, donc pour les membres titulaires :

- Madame Stéphanie RICHARD,
- Madame Martine CLARAMUNT,
- Madame Geneviève BURKI,
- Madame Karine TROPINI,
- Madame Julie ROY.

Et pour les membres suppléants, nous avons :

- Monsieur Jean-Paul CACAUD,
- Madame Nathalie BRUNO,
- Madame Catherine POLITI-PISCHE,
- Madame Virginie KISS,
- Monsieur Robert EYRAUD.

Nous allons procéder au vote qui s'effectue obligatoirement à bulletins secrets.

(Il est procédé au vote et au dépouillement.)

Mme LA MAIRE : Nous avons les premiers résultats donc je vais vous demander d'être attentifs.

Nombre de suffrages exprimés :

- Pour la liste de la majorité : 37
- Pour la liste « Avenir Hyérois » : 7

Mais comme la proportionnalité a été modifiée, puisqu'on a eu des voix supplémentaires, on ne passe pas avec la liste « Avenir Hyérois ». Donc la liste proposée par la majorité obtient cinq sièges qui sont :

- Stéphanie RICHARD,
- Martine CLARAMUNT,
- Geneviève BURKI,
- Karine TROPINI,
- Julie ROY.

Et en suppléants :

- Jean-Paul CACAUD,
- Nathalie BRUNO,
- Robert EYRAUD.
- Catherine POLITI-PISCHE,
- Virginie KISS.

Oui, Monsieur FERRÉ ?

M. FERRÉ : Bien sûr que nous prenons acte de ce vote, la seule chose que l'on puisse regretter, c'est que l'opposition, pas forcément Jean-Michel TOMATIS qui n'est pas là aujourd'hui ou moi-même qui étais pressenti pour être son suppléant, ne pourra siéger à cette commission. On regrette donc que la Commission d'Appel d'Offres n'intègre pas un membre de l'opposition, c'était un signe d'ouverture que l'on espérait, on ne l'a pas tant pis, alors on en prend acte.

Pour vous dire que, concernant le vote pour la Délégation de Service public, je retire ma candidature et Jean-Michel TOMATIS la retire. Et pour vous faire partir en week-end un peu plus tôt, on peut se dispenser peut-être d'un vote à bulletin secret et le faire à main levée. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme LA MAIRE : Le vote à bulletins secrets est une obligation légale, mais l'intention est là.

M. FERRÉ : Oui, on voulait vous faire partir en week-end plus tôt, mais tant pis.

Mme LA MAIRE : Mais on ne peut pas faire différemment. Merci.

M. FERRÉ : Excusez-moi, Madame la Maire, j'ai regretté quand même qu'il n'y ait pas un membre de l'opposition. De mémoire, dans les mandats qui ont précédé, il y avait un membre de l'opposition dans les Commissions d'Appel d'Offres. C'était fait par votre prédécesseur, ce n'est pas fait maintenant, on le regrette.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FERRÉ.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (37 VOIX)

AFFAIRE N°41 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – COMMISSION DSP – Renouvellement – Élection des membres

(Il est procédé au vote et au dépouillement.)

Mme LA MAIRE : Les résultats :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de suffrages exprimés pour la liste de la majorité : 37
- Nombre de suffrages blancs et nuls puisque l'on n'avait pas de liste de « Avenir Hyérois » : 7

Ce qui permet d'obtenir cinq sièges :

- Madame Stéphanie RICHARD,
- Madame Martine CLARAMUNT,
- Madame BURKI,
- Madame TROPINI,
- Madame ROY.

Et en suppléants :

- Monsieur CACAUD,
- Madame BRUNO,
- Monsieur EYRAUD,
- Madame POLITI-PISCHE,
- Madame Virginie KISS.

Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (37 VOIX)
AFFAIRE N°42 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du port - Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile

Mme LA MAIRE : La délibération 42 concerne le Commerce et l'Occupation du domaine public, c'est le marché forain du port et c'est le déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile. C'est une régularisation et je passe la parole à Monsieur Robert EYRAUD, merci.

M. EYRAUD : Merci, Madame la Maire. Par délibération numéro 35 du 19 décembre 2025, la Commune a acté le déplacement du marché forain du port le dimanche 19 avril 2026 dans le cadre de l'organisation de la Semaine Olympique Française de Voile qui a lieu du 18 au 25 avril 2026.

À cette occasion, le marché ne pourra donc pas avoir lieu sur son emplacement habituel, les exposants devront donc être déplacés sur le parking de l'Hippodrome.

Pour les besoins de cette manifestation, les parkings situés le long des avenues du Docteur Robin et Stephen Liégeard sont également occupés par des installations (chapiteaux et remorques) les dimanches 12 et 26 avril 2026.

Afin d'assurer la continuité du marché, il est donc proposé de déplacer également les exposants sur le parking de l'Hippodrome pour les dimanches 12 et 26 avril 2026.

Toutes ces modifications de fonctionnement du marché doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Donc, qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

Mme LA MAIRE : On a épuisé l'ordre du jour et l'on a deux questions orales.

Une première question a été posée par le groupe « Avenir Hyérois ». Est-ce que vous souhaitez lire votre question, Monsieur FERRÉ, en l'absence de Monsieur TOMATIS ?

M. FERRÉ : Oui, merci beaucoup. La question est la suivante :

Quelle suite allez-vous donner aux 1 340 000 euros versés aux entreprises pour des travaux non ou mal effectués au Centre Commercial du Nautisme et comment

comptez-vous faire lever l'ensemble des réserves émises pour obtenir enfin la réception définitive de cet ouvrage après sept années ?

Ces questions nous amènent à faire un parallèle avec le chantier de l'Espace 3000, qui devait être livré en février. Des avenants pour travaux supplémentaires ont-ils été signés et des délais prorogés pour justifier ce retard de livraison ? À défaut, des pénalités de retard seront-elles appliquées cette fois ?

Merci pour vos réponses.

Mme LA MAIRE : Merci. Donc, concernant le Centre Commercial du Nautisme, le chiffre de 1 340 000 euros que vous évoquez fait référence au rapport de la Chambre régionale des comptes.

Sans revenir sur le contenu de ce rapport et pour répondre plus précisément à votre question, je rappelle que la Commune a saisi le tribunal administratif d'une demande d'expertise judiciaire afin, précisément, de déterminer les causes et la nature des désordres affectant le CCN.

Le Tribunal a fait droit à cette demande, il a pris une ordonnance le 12 septembre 2024, non seulement pour désigner un expert judiciaire, mais également pour définir le périmètre de sa mission. Cet expert judiciaire est donc chargé notamment de :

- Décrire précisément les désordres, les origines, les causes en distinguant les faits imputables à la conception de l'ouvrage, à sa réalisation, aux matériaux employés ou à son entretien ;
- Si les désordres sont dus à plusieurs causes, dire dans quelle proportion elles sont imputables à chacune d'elles ;
- Rechercher et indiquer si les travaux ont été effectués conformément aux conventions entre parties et aux normes en vigueur ;
- Décrire les travaux de nature à remédier à ces désordres et en chiffrer le coût ;
- Dresser un compte entre les parties en incluant, le cas échéant, l'application éventuelle de pénalités de retard.

On notera en particulier que l'expert est chargé de donner son avis sur les préjudices de toute nature causés à la Commune par les désordres et d'en évaluer le montant.

C'est donc à l'appui du rapport d'expertise que le Tribunal se prononcera sur le périmètre de responsabilités de chacune des parties et sur le montant des préjudices. S'il est reconnu que la responsabilité est imputable aux entreprises et au maître d'œuvre, le préjudice sera réparé par les parties responsables, soit en procédant aux travaux nécessaires à la réparation des désordres, soit en indemnisation. La Commune s'assurera de la transparence totale des pièces.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans la procédure ? La première réunion d'expertise a eu lieu le 29 octobre 2024. Un sapiteur spécialisé en matière de

menuiserie extérieure et de vitrage a été désigné par le Tribunal par ordonnance du 12 mai 2025.

Plusieurs accédits ont eu lieu depuis, dont un dernier cette semaine, le mardi 21 avril, qui a consisté à tester la qualité des vitrages, notamment par une opération de bris de glace. Le rapport du sapiteur sur le vitrage devrait être rendu d'ici la fin du mois.

L'expert doit ensuite poursuivre ces opérations pour les autres postes de dommages, raison pour laquelle la réception des travaux ne peut, pour le moment, intervenir.

Je ne sais pas si j'ai répondu, mais, en tous les cas, on a actuellement l'expert qui a été commandité par la Commune et on attend son rapport d'expertise. On donnera en toute transparence l'accès aux pièces.

Concernant l'Espace 3000, je rappelle tout d'abord que le montant total initial de l'opération est de 23 012 117 euros TTC. Ensuite je vous confirme qu'un avenant a effectivement été pris et concerne, d'une part, des plus-values pour travaux supplémentaires et, d'autre part, une prolongation de délai.

Concernant les travaux supplémentaires, il s'agit :

- De la modification de la taille de la grue, suite au refus opposé par les services de l'armée ;
- Des prestations sollicitées par les services sécurité dans le cadre de l'étude de sûreté et de sécurité publiques ;
- Des travaux supplémentaires suite au retour de la Ligue de basket suite au passage en Pro B du club ;
- Du traitement des enrobés sous le parquet et divers travaux supplémentaires ;
- Du coût supplémentaire de maîtrise d'œuvre suite aux modifications de programme.

Le montant total de l'avenant s'élève à 1 029 610 euros TTC.

Concernant les délais, le marché initial prévoyait une date d'achèvement des travaux au 27 février 2026 pour une mise en service au 23 mars 2026. L'avenant notifié le 2 février 2026 prévoit une nouvelle date de mise en service fixée au 24 août 2026 au lieu du 23 mars 2026, soit une prolongation du délai de 22 semaines.

Cette prolongation est justifiée dans l'avenant par les évènements suivants, non imputables à la société titulaire du marché :

- 4 semaines en raison du refus opposé par les services de l'armée et la pose de la grue ;

- 18 semaines en raison du retard administratif lié au marché d'étude géotechnique non imputable à la maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de ces circonstances, les retards n'étaient pas du fait du groupement et n'avaient donc pas pu lui être imputés.

Sur l'application des pénalités : l'application des pénalités a pour objet de sanctionner le retard ou une mauvaise exécution des prestations contractuelles, lorsque celles-ci sont imputables au prestataire. À ce jour, il n'y a pas lieu d'appliquer de pénalités de retard sur la prolongation approuvée par avenant. En revanche, si des retards supplémentaires étaient imputables au groupement, ceci justifierait alors l'application de pénalités.

Pour finir sur les avenants, sachez qu'un avenant numéro deux est en cours d'étude suite à de nouvelles modifications de programme. Nous examinons actuellement avec précision les demandes, en particulier pour les ajuster vers un usage polyvalent du site. Par exemple, nous avons prévu l'abandon des écrans lumineux extérieurs pour réaffecter leur financement à la sonorisation. On est en cours d'étude de cet avenant que l'on nous a présenté il y a peu de temps.

Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble de vos questions, mais, en tous les cas, on vous a transmis ce que l'on a comme informations, et on continuera de vous transmettre les informations sur ces sujets-là.

Une question orale a été formulée par le groupe « Hyères Avenir » donc, Monsieur MASSUCO, Madame FERJANI, vous souhaitez lire votre question ?

M. AUDIBERT : En fait, la question est sans objet parce qu'il s'agit d'une erreur. Elle était hors délais, mais, ça, ce n'est pas le plus grave, par contre, elle est sans objet parce que c'est une erreur matérielle. Donc, un mail est parti du service communication concernant la tribune d'opposition en indiquant que la tribune devait être limitée à 1 200 caractères, en fait c'est 1 700, donc c'est une erreur de notre part, on s'en excuse. Il n'y a aucun changement concernant les tribunes de l'opposition, l'erreur a été corrigée.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous remercie pour la bonne tenue de cette séance, il est 17 h 49, la séance est levée. Je vous remercie et vous pouvez tous prendre une fleur !

(La séance est levée à 17 h 49.)

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU :

24 AVRIL 2026

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

19 JUIN 2026

**LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,
Mme Lia PETIT**



**LA MAIRE,
Mme Véronique BERNARDINI**





VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

